

PRÉFECTURE
DE MAINE-DE-LOIRE

Mission Inter-Services de l'Eau

CONSEIL GÉNÉRAL
DE MAINE-ET-LOIRE

Département de Maine-et-Loire

Rivières du Département

Qualité 2005

Constats et perspectives

Octobre 2006

PRÉAMBULE



Le présent document constitue une mise à jour du dernier bilan relatif à la qualité et aux caractéristiques hydrologiques des rivières du département de Maine-et-Loire.

Il intègre l'ensemble des résultats des mesures effectuées sur 29 rivières du département : 54 points de mesures font l'objet dans ce cadre d'un suivi réalisé par l'Agence de l'eau, le Conseil général, la Direction régionale de l'environnement, La Direction départementale de l'équipement de Loire Atlantique et la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

L'exploitation des différentes données s'effectue au sein d'un comité de pilotage associant ces 5 services et ceux de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, du Conseil supérieur de la pêche et de la Fédération départementale des associations de pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Les paramètres matières oxydables, nitrates et phosphore constituent toujours des causes importantes de dégradation de la qualité des cours d'eau. Le développement d'algues toxiques associé à la présence d'azote et de phosphore dans les cours d'eau a été à l'origine de la fermeture de sites de baignades et à des difficultés de fonctionnement d'usines d'eau potable. Cette situation justifie la nécessité de mettre en place des actions préventives limitant le développement des algues dans les rivières.

En 2005, le débit des rivières a été inférieur aux moyennes interannuelles suite à un déficit pluviométrique important.

Cette situation a été constatée durant tous les mois de l'année hormis celui de janvier.

Comme chaque année, il a été observé par ailleurs un nombre important de pollutions accidentelles des rivières : 34 ont été recensées par les services de police de l'eau durant l'année 2005.

Des actions importantes en vue de l'amélioration de la situation ont par ailleurs été réalisées en 2005, ce qui constitue une avancée par rapport aux objectifs de la loi du 21 avril 2004 transposant la directive Cadre sur l'Eau.

Parmi les évolutions notables, on peut citer d'une part, le lancement d'un plan d'actions destiné à réduire l'impact du phosphore dans les eaux de surface du département et d'autre part, que le département s'est doté en 2005 de 2 schémas essentiels : l'un dans le domaine de l'eau potable et l'autre dans celui de l'assainissement.

Grâce à ces schémas, il est possible désormais de définir les priorités, c'est-à-dire les actions favorisant le mieux la reconquête de la qualité de l'eau des rivières et celles qui assurent une sécurité sanitaire dans le domaine de la distribution en eau potable dans le département.

Le Président du Conseil Général

Christophe BECHU

Le Préfet

Jean-Claude VACHER

Présentation du document

- ✓ Commentaires généraux
- ✓ Carte de présentation du réseau de surveillance – année 2005
- ✓ Cartes de qualité par altérations :
 - Les matières organiques et oxydables
 - Les matières phosphorées
 - Les nitrates
 - Les matières azotées
 - Le phytoplancton
 - Les invertébrés (IBGN)
 - Les diatomées (IBD)
 - Le peuplement piscicole (IPR)
- ✓ Fiches classées par ordre alphabétique du nom de la rivière
- ✓ Explication du SEQ-Eau, de l'IBGN, de l'IBD et de l'IPR
- ✓ La Directive Cadre sur l'Eau et la gestion des étiages en Maine et Loire
- ✓ Glossaire
- ✓ Liste des abréviations
- ✓ Coordonnées des acteurs du réseau

Photo de la 1^{ère} page :

« La boire de la Rompure à Drain » - Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX



L'examen de la situation des rivières du Maine-et-Loire permet de mettre en avant les faits marquants de l'année 2005.

☆ BASSIN DE LA MAINE

➤ Oudon

- Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau de Segré.
- Arrêté d'autorisation (20 juin 2005) de 10 sites de sur-stockages sur les bassins versants de l'Argos et de la Verzée dans le cadre du programme global de prévention des inondations mené par le syndicat mixte du bassin de l'Oudon (SYMBOLI).
- Travaux de restauration de l'Argos et de l'Hommée.
- Achèvement des travaux de la nouvelle station d'épuration du Bourg d'Iré.

➤ Mayenne

- Prolifération d'algues toxiques durant l'été : fermeture de la baignade de Chambellay à cause de ces algues et perturbation du traitement d'eau potable de l'usine d'eau du Lion d'Angers.
- Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau du Lion d'Angers.
- Achèvement des travaux d'amélioration de la station d'épuration de La Membrolle sur Longuenée et démarrage des travaux de celle de Montreuil sur Maine.

➤ Sarthe

- Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau de Chateauneuf sur Sarthe.
- Fin des travaux de la station d'épuration de Miré.

➤ Loir

- Lancement du SAGE.
- Mise en service des nouvelles stations d'épuration de La Chapelle St Laud et de Soucelles (lotissement de l'Hermitage).
- Amélioration de l'assainissement de l'agglomération de La Flèche.

➤ Brionneau

- Démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de St Lambert la Potherie.
- Travaux de maîtrise des eaux pluviales associés au contournement Nord d'Angers.

➤ Maine

- Importante prolifération d'algues toxiques durant l'été 2005.
- Dépôt du dossier d'autorisation de la nouvelle station d'épuration de La Baumette à Angers (285.000 équivalents-habitants).

☆ BASSIN DE L'AUTHION

- Signature de l'arrêté constituant la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) du SAGE du bassin versant de l'Authion. La 1^{ère} réunion de la C.L.E. a eu lieu en décembre 2005.
- Réalisation des travaux de la prise d'eau en Loire pour l'alimentation de l'Authion à St Martin de la Place.
- Effacement de nombreux barrages sur la partie amont du Couasnon.
- Démarrage des travaux de la station d'épuration de Baugé.
- Intégration de l'Authion dans le dispositif de gestion des étiages.

☆ BASSIN DE LA LOIRE

- Travaux de pompage en Loire à St Martin de la Place pour l'alimentation de l'Authion.
- Choix du prestataire, en l'occurrence les sociétés SAUR et Hydratec, pour la mission de maîtrise des risques de pollutions accidentelles en Loire dans le cadre du syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau de la Loire Angevine et Atlantique (17 syndicats d'eau potable de Loire Atlantique et de Maine et Loire).
- Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du champ captant de Champtoceaux.
- Attribution des marchés de construction de la nouvelle station d'épuration commune aux agglomérations de Montjean sur Loire et La Pommeraye.
- Poursuite des travaux de la nouvelle station d'épuration de Saumur.
- Début des travaux à la station d'épuration de Bouzillé.

☆ BASSIN DU LAYON

- Procédure d'approbation du SAGE Layon-Aubance. Celui-ci a été signé en mars 2006.
- Contrôle des rejets des effluents viticoles à St Lambert du Lattay : 5 des 7 contrôles ont été déclarés en infraction vis-à-vis de la réglementation.
- Examen par le conseil départemental d'hygiène de septembre 2005 du projet de construction d'une station d'épuration des effluents de la distillerie de Thouarcé.
- Réhabilitation de la station d'épuration de Mont à Faye d'Anjou.
- Mise en service de la nouvelle station d'épuration à La Tourlandry.
- Amélioration des écoulements de l'Hyrôme depuis la mise en service du stockage des eaux traitées de la station d'épuration de Chemillé, grâce à la réduction concomitante des pompages par irrigation.
- Examen par le conseil départemental d'hygiène de juillet 2005 du projet de traitement des lixiviats du centre d'enfouissement technique des déchets de Bourgneuf en Mauges, dont les rejets s'effectuent dans le Jeu.
- Effacement des barrages de Quincé et de l'étang à Brissac Quincé ; restauration du lit et des berges de l'Aubance sur 1,5 km.

☆ BASSIN DE L'EVRE

- Arrêté d'autorisation de 3 retenues de substitution aux prélèvements dans la rivière.
- Autorisation des nouvelles stations d'épuration du May sur Evre et de Vezins.

☆ BASSIN DE LA SEVRE NANTAISE

- Approbation du SAGE de la Sèvre Nantaise.
- Développement massif d'algues toxiques notamment dans le barrage du Ribou servant à l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Cholet.
- Approbation d'un atlas des zones inondables pour le bassin de la Moine.
- Aboutissement des études d'un plan de gestion et des périmètres de protection de la prise d'eau potable de Ribou à Cholet. Fermeture de la baignade dans le Ribou à cause de ces algues toxiques.
- Gestion de crise des retenues de Ribou et du Verdon pour l'alimentation en eau potable de Cholet, vu le faible remplissage des réserves au cours de l'hiver 2004-2005.
- Travaux de plantations, restauration par l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Nantaise.
- Raccordement des effluents de La Tessoualle sur la station d'épuration à Cholet.
- Fin des travaux de la station d'épuration de Gesté.
- Gestion collective des prélèvements agricoles en aval des barrages de Ribou et du Verdon.

☆ BASSIN DE L'AUXENCE

- Démarrage des travaux de la nouvelle station dépuratoire de Bécon les Granits (2 500 équivalents-habitants).

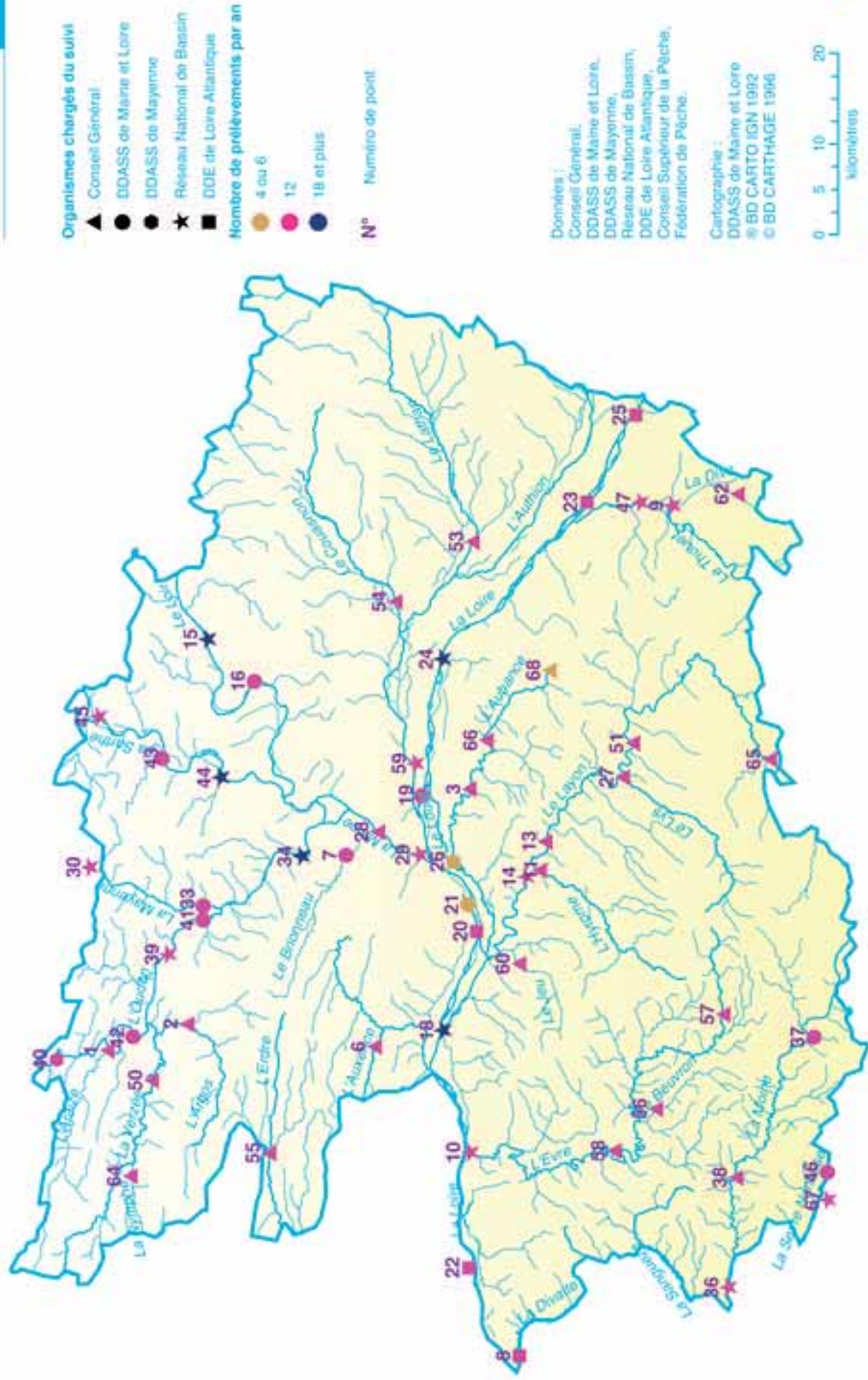
☆ BASSIN DE L'ERDRE

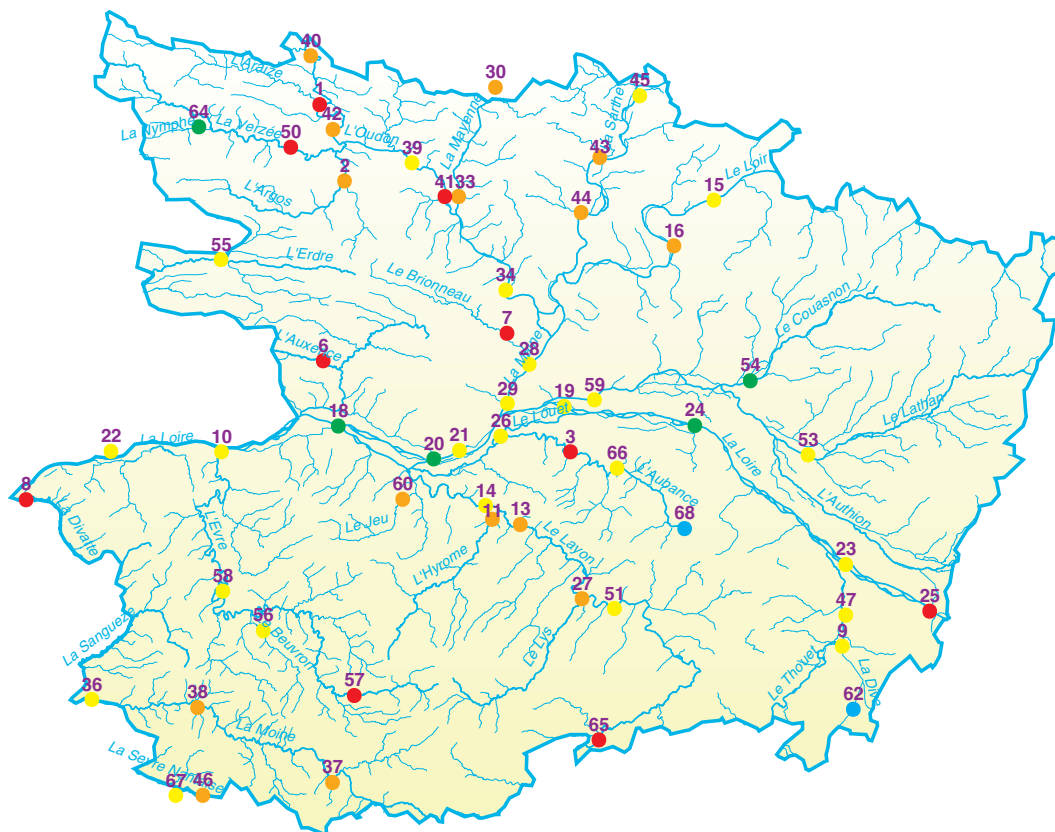
- Arrêté d'autorisation pour la restructuration de la station d'épuration de Candé.

Bilan de l'action du Service départemental de police de l'eau

En 2005, 671 déclarations et autorisations ont été délivrées dans le département, principalement pour la création de plans d'eau et de forages, les prélèvements en rivières, les rejets d'eaux pluviales et le traitement des eaux usées domestiques. La procédure est simplifiée pour les usagers par la mise en place d'un guichet unique, où tous les dossiers « loi sur l'eau » sont enregistrés puis ventilés.

Le contrôle des infractions à la loi sur l'eau représente également une part importante du travail du service qui reçoit, pour cette activité, le soutien du Conseil supérieur de la pêche et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage : 170 contrôles ont été réalisés en 2005 et 53 avertissements dressés. Des contrôles interservices ont également eu lieu lors d'actions coordonnées : application des servitudes dans les périmètres de protection des captages d'eau, rejets viticoles,...





Classes de qualité

- Très bonne
- Bonne
- Passable
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Non qualifiée

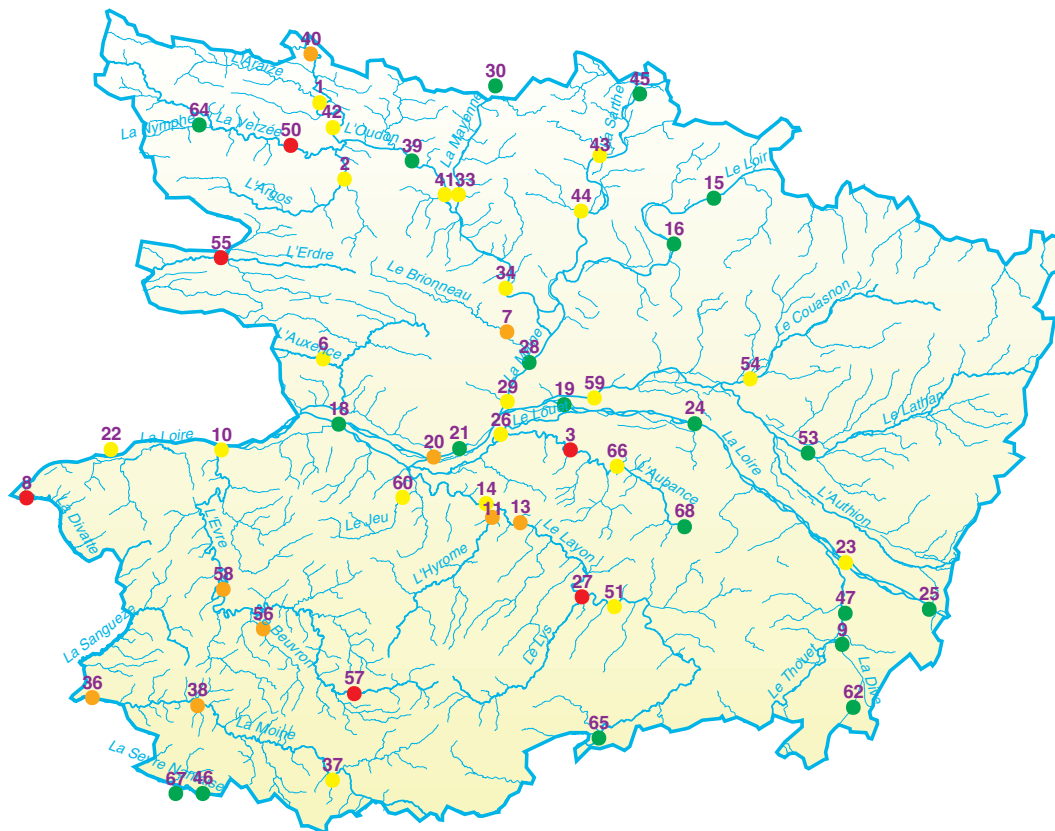
N° Numéro de point

Données :
Conseil Général,
DDASS de Maine et Loire,
DDASS de Mayenne,
Réseau National de Bassin,
DDE de Loire Atlantique,
Conseil Supérieur de la Pêche,
Fédération de Pêche.

Cartographie :
DDASS de Maine et Loire
© BD CARTO IGN 1992
© BD CARTHAGE 1996



Octobre 2006



Classes de qualité

- Très bonne
- Bonne
- Passable
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Non qualifiée

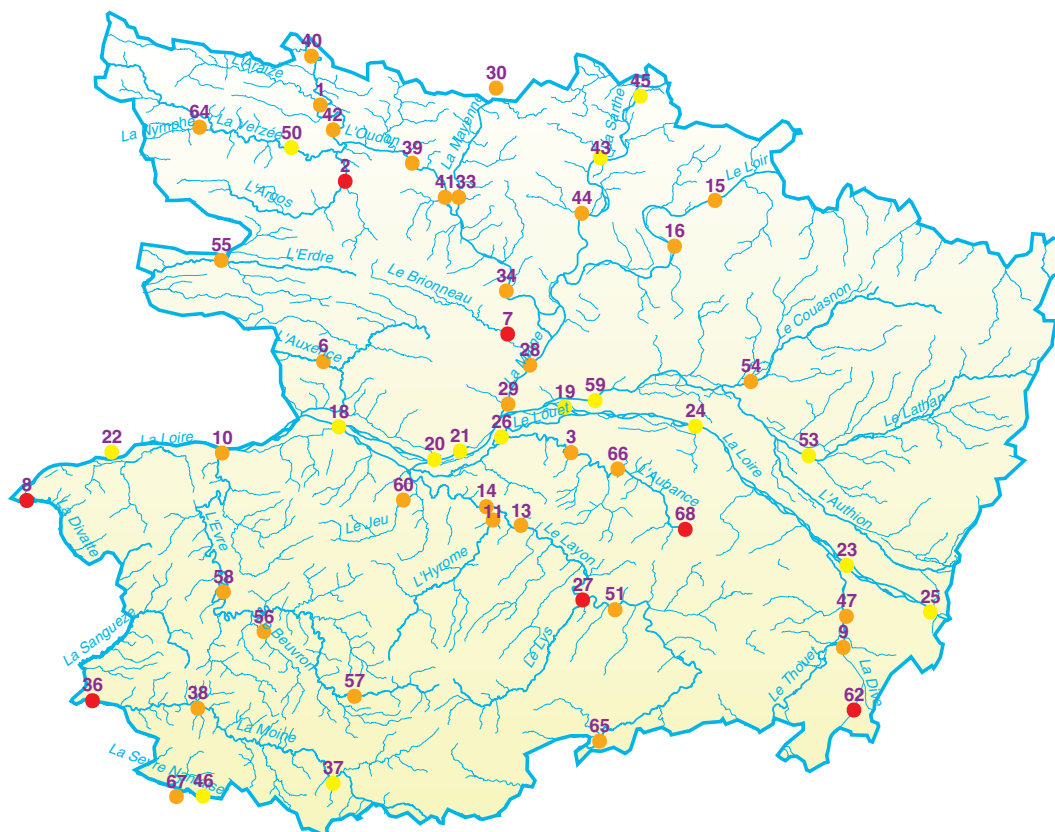
N° Numéro de point

Données :
Conseil Général,
DDASS de Maine et Loire,
DDASS de Mayenne,
Réseau National de Bassin,
DDE de Loire Atlantique,
Conseil Supérieur de la Pêche,
Fédération de Pêche.

Cartographie :
DDASS de Maine et Loire
© BD CARTO IGN 1992
© BD CARTHAGE 1996



Octobre 2006



- Classes de qualité
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise
 - Non qualifiée

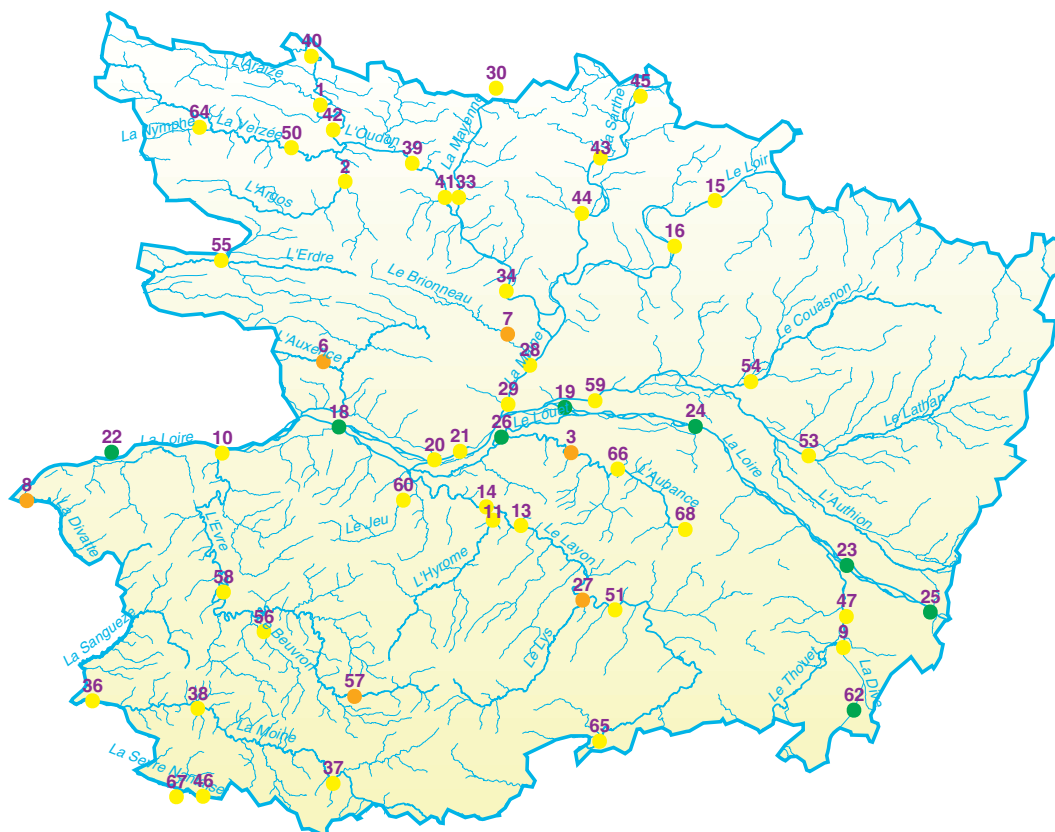
N° Numéro de point

Données :
Conseil Général,
DDASS de Maine et Loire,
DDASS de Mayenne,
Réseau National de Bassin,
DDE de Loire Atlantique,
Conseil Supérieur de la Pêche,
Fédération de Pêche.

Cartographie :
DDASS de Maine et Loire
© BD CARTO IGN 1992
© BD CARTHAGE 1996



Octobre 2006



- Classes de qualité
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise
 - Non qualifiée

N° Numéro de point

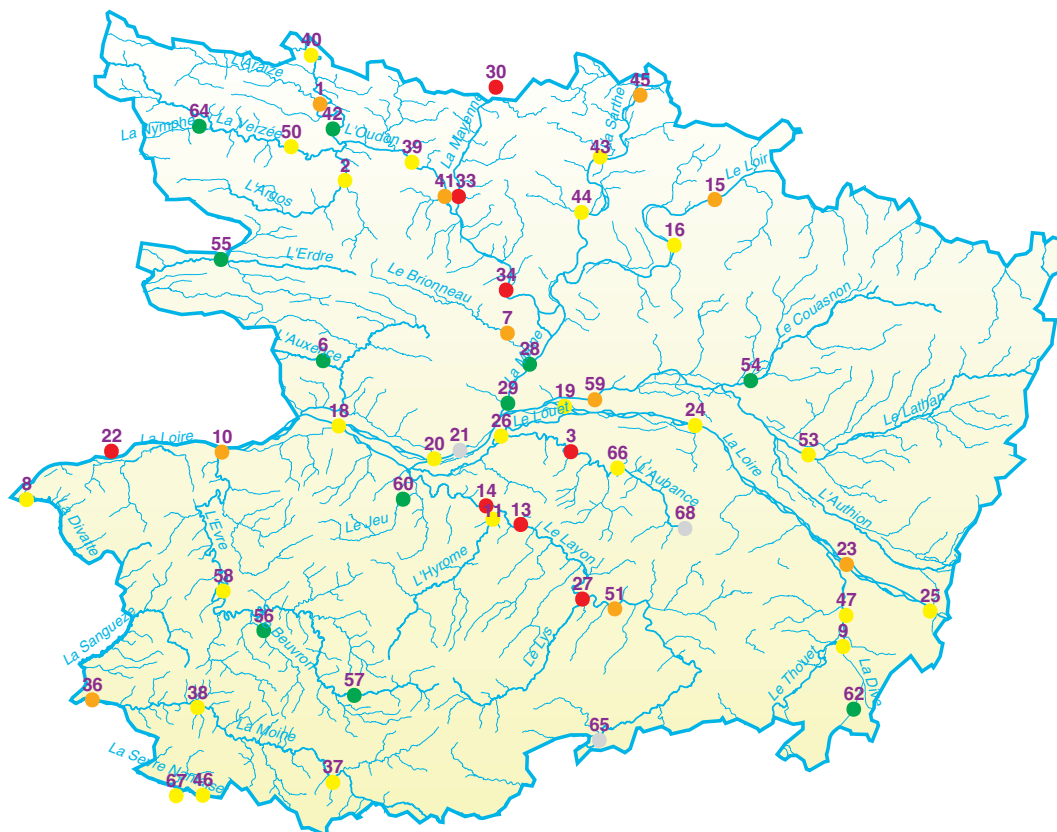
Données :
Conseil Général,
DDASS de Maine et Loire,
DDASS de Mayenne,
Réseau National de Bassin,
DDE de Loire Atlantique,
Conseil Supérieur de la Pêche,
Fédération de Pêche.

Cartographie :
DDASS de Maine et Loire
© BD CARTO IGN 1992
© BD CARTHAGE 1996



Octobre 2006





- Classes de qualité**
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise
 - Non qualifiée

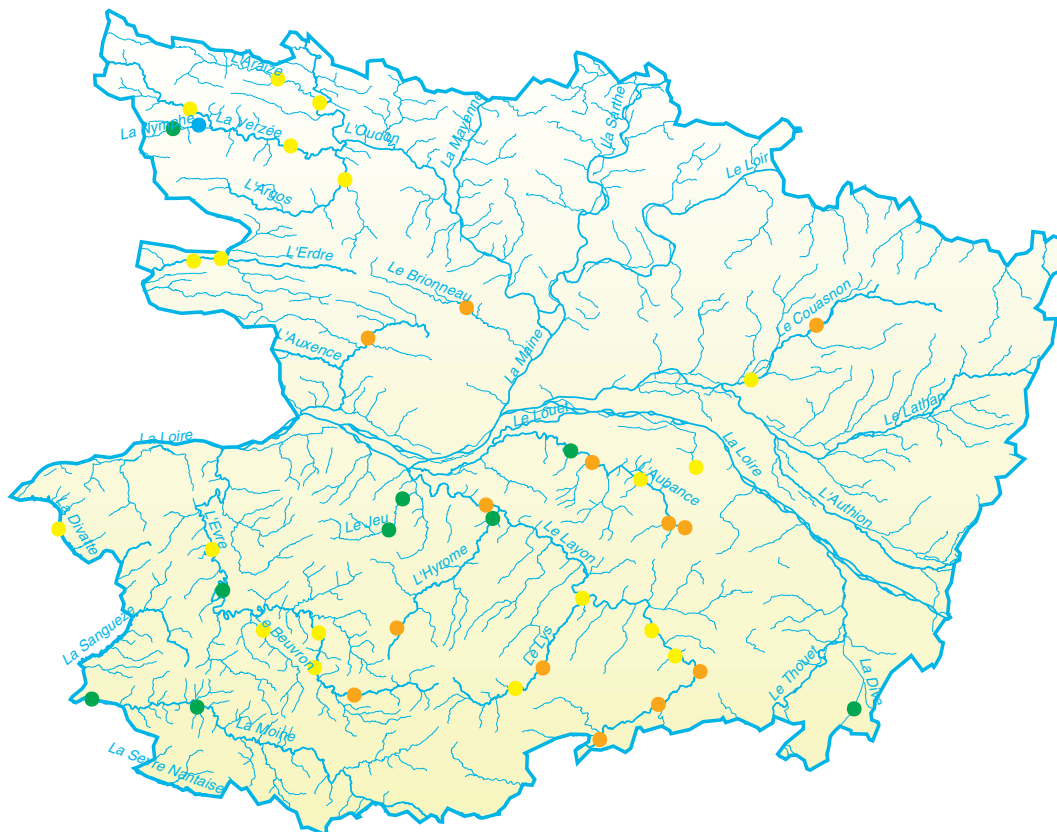
N° Numéro de point

Données :
 Conseil Général,
 DDASS de Maine et Loire,
 DDASS de Mayenne,
 Réseau National de Bassin,
 DDE de Loire Atlantique,
 Conseil Supérieur de la Pêche,
 Fédération de Pêche.

Cartographie :
 DDASS de Maine et Loire
 © BD CARTO IGN 1992
 © BD CARTHAGE 1996



Octobre 2006



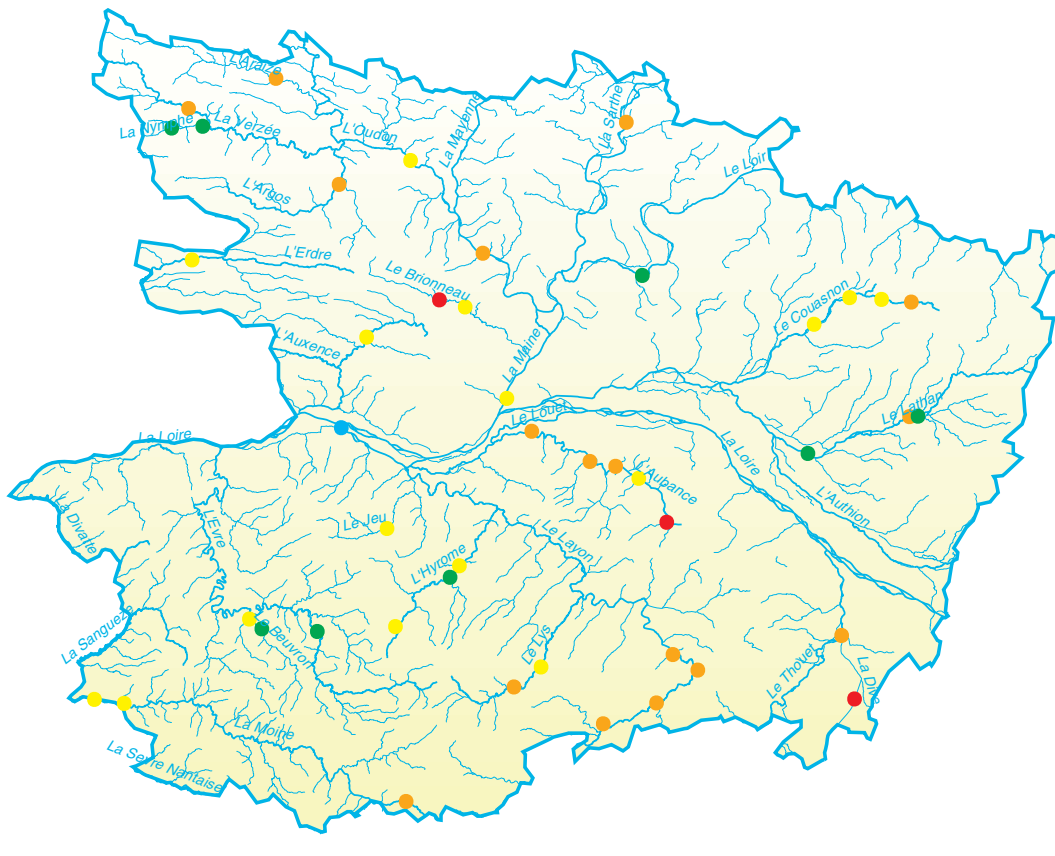
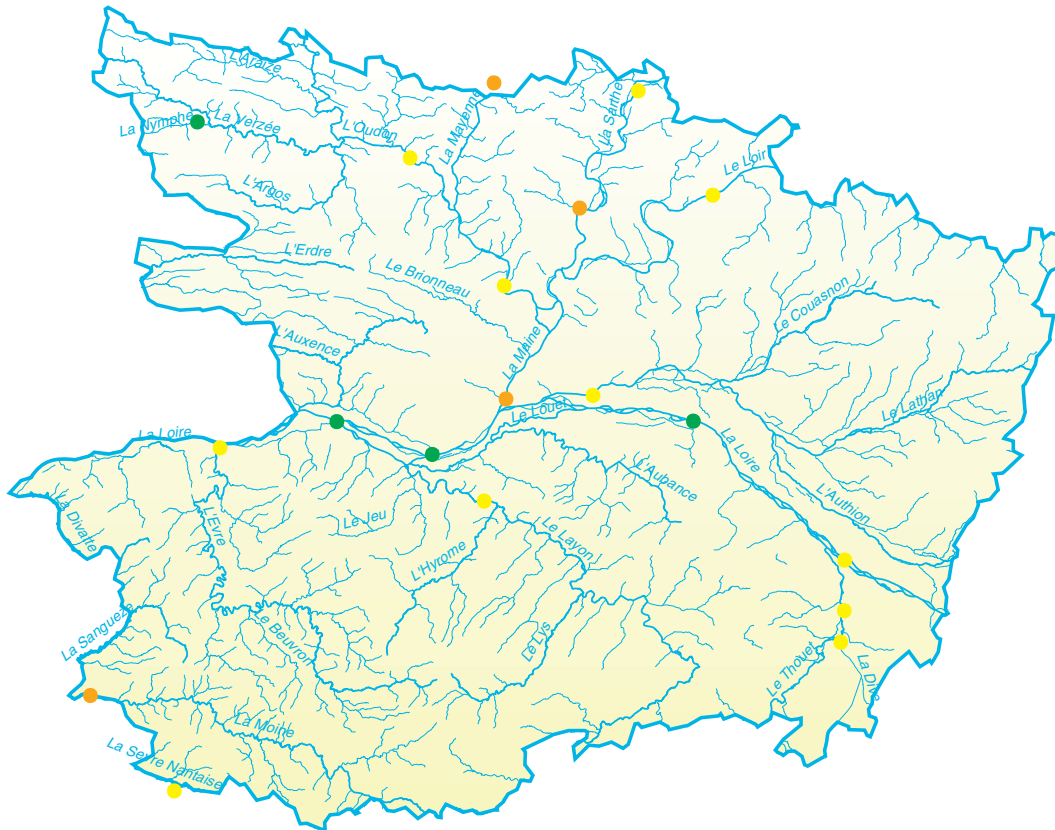
- Classes de qualité**
- Très bonne
 - Bonne
 - Passable
 - Mauvaise
 - Très mauvaise

Données :
 Conseil Général,
 DDASS de Maine et Loire,
 DDASS de Mayenne,
 Réseau National de Bassin,
 DDE de Loire Atlantique,
 Conseil Supérieur de la Pêche,
 Fédération de Pêche.

Cartographie :
 DDASS de Maine et Loire
 © BD CARTO IGN 1992
 © BD CARTHAGE 1996



Octobre 2006



Les fiches de qualité

<i>Nom du cours d'eau :</i>	<i>Bassin versant :</i>
Araize	Oudon
Argos	Oudon
Aubance	Aubance
Authion	Authion
Auxence - Romme	Auxence - Romme
Beuvron	Èvre
Brionneau	Maine
Couasnon	Authion
Divatte	Divatte
Dive	Thouet
Erdre	Erdre
Èvre	Èvre
Hyrôme	Layon
Jeu	Layon
Lathan	Authion
Layon	Layon
Loir	Loir
Loire et Louet	Loire
Lys	Layon
Maine	Maine
Mayenne	Mayenne
Moine	Sèvre Nantaise
Nymphé	Oudon
Oudon	Oudon
Sarthe	Sarthe
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise
Thouet	Thouet
Verzée	Oudon

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 31,5 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 90 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 1,8 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « la Foucheraie » à Chatelais (CG 49) – Station n° 131450

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chatelais [1]	Très Mauvaise (8)	Passable (49)	Mauvaise (30)	Passable (40)	Mauvaise (35)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Chatelais [1]	Passable (9/20)		
Bouillé Ménard	Passable (10/20)		Mauvaise (35,2)

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges très uniformisés.
 Cours d'eau tronçonné par 36 clapets.
 Végétation de bordure insuffisante.
 Rupture d'écoulement en période d'étiage.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Abreuvement.
 Très faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole, Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur ce sous-bassin induisent :

- Un gain de 25 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Araize depuis la Chapelle Hullin jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie du cours d'eau (barrages + chenalisation)	Nitrates

✓ Évènements significatifs de l'année :

Débit *minimum* observé sur l'Araize à Chatelais de juin à novembre 2005 : 0 l/s

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	13
Interdiction	0,300	139

Une pollution a été recensée le 11 janvier 2005 à Pouancé : rejet d'effluent d'élevage dans les fossés affluents de l'Araize.

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre de manière coordonnée des actions du SAGE.

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 22,5 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 163 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « Basse Rivière » à Ste Gemmes d'Andigné (CG 49) – station n° 131550

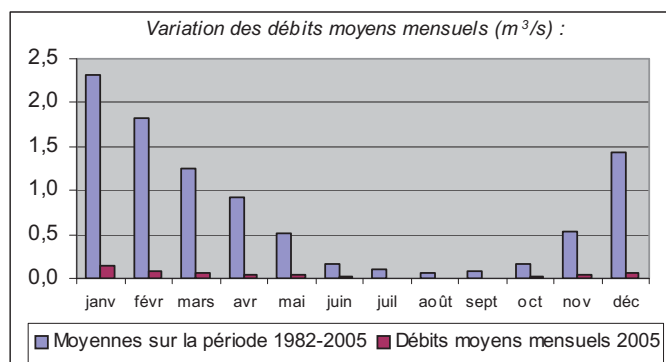
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Ste Gemmes d'Andigné [2]	Mauvaise (26)	Passable (50)	Très Mauvaise (12)	Passable (40)	Passable (50)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Ste Gemmes d'Andigné [2]	Passable (9/20)		
Marans			Mauvaise (31,4)

✓ **Débit :** à Ste Gemmes d'Andigné

Module interannuel	0,780 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,001 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,145 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,043 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges très uniformisés.
 Cours d'eau tronçonné par 22 clapets.
 Végétation de bordure absente sur la partie amont du cours.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur le sous-bassin Verzée-Argos induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables, l'azote, le phosphore et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Argos depuis Challain la Potherie jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau (barrages + chenalisation)	Nitrates

✓ Évènements significatifs de l'année :

Travaux de restauration dans le cadre du Contrat pour la Restauration et l'Entretien (CRE) de l'Argos et de l'Hommée.

Arrêté inter-préfectoral D3-2005 n° 385 du 20 juin 2005 d'autorisation de 10 sites de sur-stockages sur les bassins versants de l'Argos et de la Verzée.

Débit minimum mesuré à Ste Gemmes d'Andigné d'août à octobre 2005 : 0 l/s (rupture d'écoulement).

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	13
Interdiction	0,300	139

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre de manière coordonnée des actions du SAGE.

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant.

Poursuite des travaux de restauration de l'Argos et de la Verzée.

Réalisation des sites de sur-stockages des bassins versants de l'Argos et de la Verzée.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 35 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 205 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,34 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « La Dronière » à Louerre (CG 49) – Station n° 133600 - 6 prélèvements en 2005
2. « L'Étang » à Saint Saturnin (CG 49) – Station n° 133800
3. « Charruau » à Soulaines sur Aubance (CG 49) – Station n° 133050

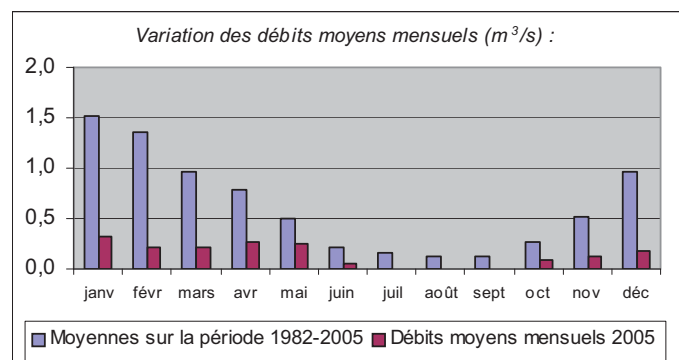
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Louerre [68]	1 : Très Bonne (80)	1 : Passable (54)	1 : Très Mauvaise (15)	1 : Bonne (67)	1 : pas de mesure	1 : Bonne (76)
Saint Saturnin [66]	2 : Passable (42)	2 : Passable (49)	2 : Mauvaise (28)	2 : Passable (57)	2 : Passable (51)	2 : Bonne (78)
Soulaines sur Aubance [3]	3 : Très Mauvaise (2)	3 : Mauvaise (34)	3 : Mauvaise (38)	3 : Très Mauvaise (1)	3 : Très Mauvaise (5)	3 : Très Mauvaise (3)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Louerre [68]	Mauvaise (7/20)		
Grézillé	Mauvaise (6/20)		Très Mauvaise (49,7)
Charcé St Ellier	Passable (11/20)		Passable (24,0)
Saint Saturnin [66]	Passable (9/20)		Mauvaise (29,0)
Brissac Quincé	Mauvaise (8/20)		
Vauchrézien	Mauvaise (6/20)		Mauvaise (28,2)
Soulaines sur Aubance [3]	Bonne (13/20)		
Murs Érigné			Mauvaise (25,9)

✓ **Débit :** à Soulaines sur Aubance

Module interannuel	0,625 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,003 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,327 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,144 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Cours d'eau très uniformisé, tronçonné par 42 barrages dont 20 sont effacés.

Les quatre derniers biefs sont sous influence des inondations de la Loire.

Insuffisance de la végétation des berges sur la majeure partie du cours d'eau.

Développement important de la Jussie sur les deux derniers kilomètres avant la confluence avec le Louet.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs importante

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Aubance depuis Charcé St Ellier jusqu'à sa confluence avec la Loire	Doute		Macropolluants, Pesticides et Morphologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon-Aubance : finalisation de la phase d'approbation.

Lancement de l'étude hydraulique de l'Aubance en septembre 2005.

Effacement des barrages de Quincé et de l'étang à Brissac Quincé ; restauration du lit et des berges sur 1,5 km.

Débit *minimum* mesuré à Louerre en juin et septembre 2005 : 8 l/s.

Débit *minimum* mesuré à Soulaines en mai 2005 : 0,5 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Saint Melaine	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,120	7
Restrictions	0,060	31
Interdiction	0,034	139

Une mortalité piscicole due au faible débit et à l'importante eutrophisation de l'Aubance a été observée le 23 juin 2005 à St Jean des Mauvrets.

D'autre part, une pollution par déversement d'eaux usées d'origine viticole a été recensée dans l'Aubance à Brissac Quincé en septembre 2005.

✓ Perspectives et priorités :

Approbation du SAGE Layon-Aubance (mars 2006) et signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

Transformation du Contrat Restauration Entretien de l'Aubance en Contrat de Restauration Entretien du Bassin Versant de l'Aubance.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 85 km dont 61 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1500 km² dont 1150 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,18 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « pont de Sorges - D 952 » aux Ponts de Cé (AELB - MEDD) - station R.N.B. n° 104500

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Les Ponts de Cé [59]	Passable (45)	Passable (52)	Passable (44)	Passable (51)	Mauvaise (28)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Les Ponts de Cé [59]		Passable (9,5)	

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Rivière canalisée et tronçonnée par 8 barrages. Gestion hydraulique artificielle.
 Rivière fortement dépendante des niveaux de la Loire et aux débits régulés (alimentation par la Loire à un débit de 1 m³/s). Réalimentation par la prise d'eau de St Patrice et par le Lathan (Rillé).
 Prolifération chronique de lentilles d'eau sur l'ensemble du cours.
 Absence de végétation sur les rives.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Forte pression de l'irrigation.
 Pêche de loisirs importante.

✓ **Mesures réglementaires :**

Mise à jour des autorisations de prélèvement pour l'irrigation.
 Arrêté D3-2004 n° 597 du 5 août 2004 de prise d'eau en Loire et dans l'Authion (irrigation dans le bassin de l'Authion à partir de la Loire).
 Arrêté inter-préfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion.
 Arrêté du 29 novembre 2000 approuvant le plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du val d'Authion.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Authion depuis Brain sur Allonnes jusqu'à sa confluence avec le Lathan	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides et Morphologie (chenalisation, cloisonnement)	Nitrates et hydrologie
L'Authion depuis la confluence du Lathan jusqu'à sa confluence avec la Loire	masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Pesticides	Nitrates et hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature de l'arrêté inter-préfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 05 septembre 2005 constituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion. Première réunion de la CLE le 6 décembre 2005.

Réalisation des travaux de la prise d'eau en Loire pour l'alimentation de l'Authion à St Martin de la Place.

Construction d'un silo à boues à la station d'épuration de Varennes sur Loire.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Montjean (Loire)	Nombre de jours en 2005
Vigilance	150	98
Restrictions	127	0
Interdiction	100	0

Deux pollutions ont été recensées :

- 03 février 2005, rejet d'effluent organique industriel dans l'Authion à Vivy.
- 16 juin 2005, rejet d'eaux usées dans un fossé affluent de l'Authion à La Ménitré.

✓ Perspectives et priorités :

Recrutement d'un animateur de la CLE du SAGE Authion (prise de poste en mai 2006) et début de la phase d'élaboration du SAGE (état des lieux – diagnostic).

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à La Ménitré.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 23 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 217,6 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 2,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Pont » à Champtocé (CG 49) – Station n° 134750

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Champtocé [6]	Très Mauvaise (15)	Mauvaise (32)	Mauvaise (24)	Passable (50)	Bonne (68)	Bonne (60)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Bécon les Granits	Mauvaise (7/20)		Passable (22,0)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique✓ **Commentaire général :**

Rivière circulant dans un environnement encaissé et forestier.

Lit et berges uniformes sur la partie amont du cours (jusqu'à Bécon les Granits) ; cours plus naturel en aval.

Cours d'eau sous l'influence de la Loire à partir de Champtocé (boire de Champtocé).

La qualité « matières organiques et oxydables » reste très mauvaise en 2005 ; teneurs en matières en suspension minérales toujours importantes, même à faible débit.

Déficit important en oxygène en été.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs sur la partie aval (boire de Champtocé).

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Romme (l'Auxence) depuis Villemoisan jusqu'à sa confluence avec la Loire	Doute		Morphologie

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Construction de la nouvelle station d'épuration de Bécon les Granits (2 500 équivalents habitants).

Débit minimum mesuré à Champtocé en juillet 2005 : 12 l/s puis rupture d'écoulement observée d'août à octobre.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Observations visuelles des étiages à Bécon les Granits	Nombre de jours en 2005
Vigilance		27
Restrictions		55
Interdiction		77

✓ **Perspectives et priorités :**

Mise en service des stations d'épuration de Bécon les Granits et de St Germain des Prés.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 18 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 55,2 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 3,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Tuvache » à **Andrezé (CG 49) – Station n° 134890**

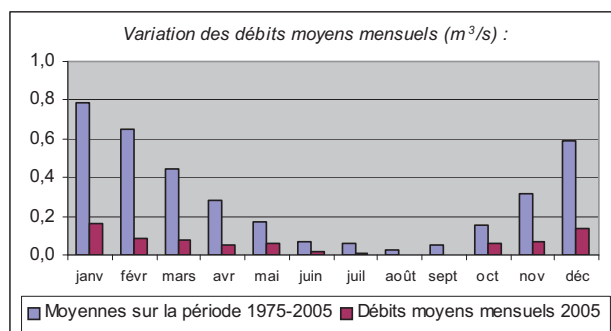
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Andrezé [56]	Passable (43)	Passable (43)	Mauvaise (24)	Mauvaise (32)	Bonne (60)	Passable (56)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Andrezé [56]	Passable (9/20)		Bonne (14,5)
Beaupréau			Passable (16,2)

✓ **Débit : à Andrezé**

Module interannuel	0,299 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,003 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,166 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,061 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Caractéristiques morphodynamiques intéressantes.

Le cours d'eau se situe dans une zone d'élevage intensif.

Zone à forte pression azotée d'origine agricole (élevages).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Très faible pression de pêche

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Beuvron depuis Andrezé jusqu'à sa confluence avec l'Èvre	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	Morphologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Débit minimum mesuré à Andrezé en août et octobre 2005 : 2 l/s.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Èvre.

	Seuil en m ³ /s à La Chapelle St Florent	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,450	7
Restrictions	0,250	173
Interdiction	/	/

Un avertissement a été dressé en septembre 2005 pour un prélèvement non autorisé dans le cours d'eau.

✓ Perspectives et priorités :

Construction d'une nouvelle station d'épuration à St Léger sous Cholet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 27,5 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 116 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,5 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« l'Épine » à Avrillé (DDASS 49)

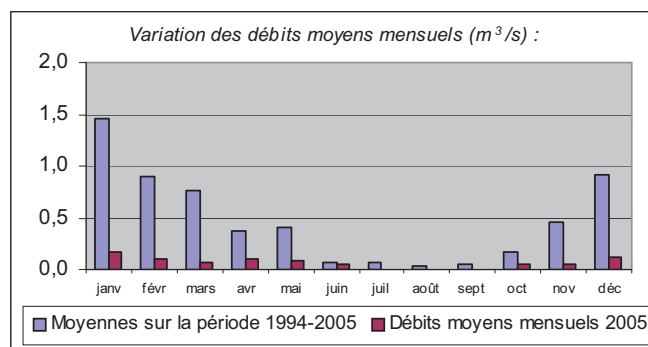
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Avrillé [7]	Très Mauvaise	Mauvaise (34)	Très Mauvaise (18)	Mauvaise (25)	Mauvaise (37)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Clément de la Place			Très Mauvaise (37,7)
La Meignanne	Mauvaise (5/20)		Passable (20,1)

✓ **Débit :** à Avrillé

Module interannuel	0,472 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,001 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,173 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,068 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformisés sur la majeure partie du cours dont le tiers aval est tronçonné par des clapets.

Envasement important de l'étang St Nicolas (élargissement du cours d'eau avant son passage dans le parc de Balzac).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Loisirs à l'étang St Nicolas à Angers.

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ Évènements significatifs de l'année :

Démarrage de la construction de la nouvelle station d'épuration de St Lambert la Potherie.

Contournement autoroutier nord Angers : travaux de maîtrise des eaux pluviales et des risques de pollution accidentelle.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Observations visuelles des étiages à Saint Clément de la Place	Nombre de jours en 2005
Vigilance		13
Restrictions		47
Interdiction		111

Quatre pollutions ont été recensées sur le bassin versant du Brionneau :

- 04 mars 2005, déversement de substances toxiques dans le ruisseau de la Dézière à Avrillé (mortalité piscicole).
- 10 mai 2005, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de Gahard à Avrillé.
- 09 juin 2005, rejet d'effluent d'élevage dans un affluent du Brionneau à St Clément de la Place.
- 15 juin 2005, rejet d'eaux usées dans le ruisseau de St Clément à St Clément de la Place.

✓ Perspectives et priorités :

Projet de création d'un parc d'activités communautaire à St Léger des Bois.

Mise en service de la station d'épuration de St Lambert la Potherie.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 33 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 289 km² (la totalité en Maine et Loire)

Pente moyenne : 1,8 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« la Brideraie » à Gée - Beaufort (CG 49) – Station n° 104200

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Gée – Beaufort [54]	Bonne (63)	Passable (56)	Mauvaise (37)	Passable (56)	Bonne (73)	Pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Gée – Beaufort [54]	Très Mauvaise (17)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Lasse			Mauvaise (27,8)
Pontigné			Passable (18,3)
Baugé			Passable (20,9)
Vieil Baugé	Mauvaise (8/20)		Passable (22,9)
Gée - Beaufort [54]	Passable (12/20)		

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Rivière recalibrée dès sa source et tronçonnée par 32 barrages. Seule une petite zone en amont de Baugé a conservé des caractères morphodynamiques et une ripisylve conforme.

De nombreux étangs captent les sources.

De nombreux bras secondaires existent avec des partiteurs de débit.

Présence de nombreux moulins.

L'impact de l'agriculture se fait sentir dès la source (forte teneur en nitrates).

L'agglomération de Baugé a un impact non négligeable sur la qualité du cours d'eau, notamment au niveau du phosphore.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche importante

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté inter-préfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion.

Autorisation groupée de prélèvements d'eau directs dans le Couasnon dans l'attente de la réalisation du projet d'irrigation collective de l'Authion sur le secteur de Beaufort en Vallée (fin des travaux prévue au printemps 2006) : arrêté préfectoral D3-2005 n° 415 du 30 juin 2005.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Couasnon depuis Vieil Baugé jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Doute		Pesticides, hydrologie et Morphologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature de l'arrêté inter-préfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 05 septembre 2005 constituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion. Première réunion de la CLE le 6 décembre 2005.

Effacement d'un grand nombre de barrages, principalement sur la partie amont du Couasnon, préalablement aux travaux de restauration dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE).

Contrôle des prescriptions de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des captages de Pontigné (en mission inter-services).

Mise aux normes de la station d'épuration de Baugé : démarrage des travaux.

Débit *minimum* mesuré sur le Couasnon à Gée en août et septembre 2005 : 84 l/s

Gestion de l'étiage 2005 :	Seuil en m ³ /s à Pont de Gée	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,600	27
Restrictions	0,450	55
Interdiction	0,216	77

✓ Perspectives et priorités :

Début des travaux de restauration du lit et des berges du Couasnon.

Recrutement d'un animateur de la CLE du SAGE Authion (prise de poste en mai 2006) et début de la phase d'élaboration du SAGE (état des lieux – diagnostic).

Achèvement des travaux d'assainissement de Baugé.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 28 km

Superficie du bassin versant : 105 km²

Pente moyenne : 2,9 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Entrée carrière » à La Varenne - (DDE44/AMN) – Station n°136600

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Varenne [8]	Très Mauvaise (2)	Mauvaise (28)	Très Mauvaise (11)	Très Mauvaise (6)	Passable (49)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Landemont	Passable		

✓ **Débit :**

Données de la station limnigraphique de Landemont (pour mémoire) : débit moyen interannuel = 0,569 m³/s.
 Cette station, en fonctionnement depuis 1973, a été supprimée en 1998.

✓ **Commentaire général :**

Protégé par une vallée encaissée, le lit de la Divatte est assez bien préservé et son fonctionnement hydro-sédimentaire est naturel. Seules les parties amont (près de la source) et aval (à la confluence) ont été recalibrées. Sur la moitié amont, tous les ouvrages sont détruits alors que les 4 restant sur la partie aval entraînent un ralentissement des écoulements. La qualité de l'eau (concentration élevée en nitrites) semble être le facteur le plus perturbant pour le peuplement piscicole.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs peu développée.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Divatte depuis Landemont jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	Nitrates et Pesticides

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Poursuite des travaux dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE).

✓ **Perspectives et priorités :**

Amélioration du système d'assainissement de la commune de St Christophe la Couperie.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 65 km dont 11,5 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 958 km² dont 70 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 0,7 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Moulin de Douvy » à Montreuil Bellay (CG 49) – Station n° 102350
2. « Pont de St Just - D 162 » à Brézé (AELB - MEDD) - station R.N.B. n°102400

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Montreuil Bellay [62]	1 : Très Bonne (80)	1 : Bonne (60)	1 : Très Mauvaise (18)	1: Bonne (79)	1 : Bonne (66)	1 : Pas de mesure
Brézé [9]	2 : Passable (52)	2 : Passable (54)	2 : Mauvaise (22)	2 : Bonne (68)	2 : Passable (52)	2 : Bonne

✓ **Qualité métaux :**

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Montreuil Bellay [62]	Passable (56)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Montreuil Bellay [62]	Bonne (15/20)		
Épieds			Très Mauvaise (41,8)
Brézé [9]		Passable (10,8)	

✓ **Débit** : Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

Rivière canalisée, lit et berges uniformes (4 barrages dans le département).

Malgré la chenalisation, la végétation aquatique est diversifiée.

La qualité nitrates reste préoccupante.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche importante.

Quatre pompages destinés à l'irrigation sont autorisés (police de l'eau de la Vienne).

✓ **Mesures réglementaires :**

Gestion et police de l'eau assurées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) du département de la Vienne.

Zone de répartition des eaux du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Dive jusqu'à sa confluence avec le Thouet	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates et Pesticides	Hydrologie

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Débit minimum mesuré en août 2005 à Montreuil Bellay : 30 l/s

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant du Thouet :

	Seuil en m ³ /s à Moulin Couché	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	13
Restrictions	0,600	64
Interdiction	0,200	77

✓ **Perspectives et priorités :**

Travaux d'extension de la zone industrielle de Méron (regroupement et traitement des eaux pluviales avant leur rejet dans la Dive).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 95 km dont 31 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 990 km² dont 193 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« station de jaugeage » à Candé (CG 49) – Station n° 146350

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Candé [55]	Passable (47)	Passable (45)	Mauvaise (36)	Très Mauvaise (6)	Bonne (66)	Bonne (78)

✓ **Qualité métaux :**

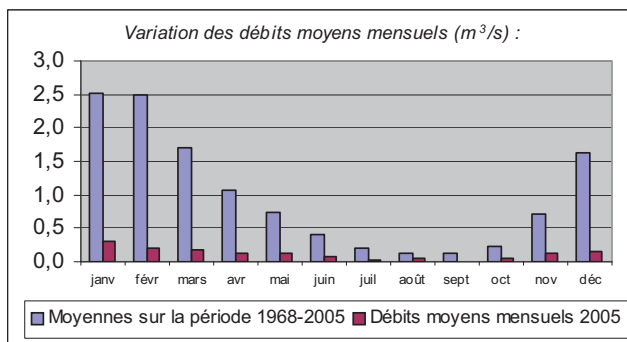
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Candé [55]	Mauvaise (26)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Candé [55]	Passable (10/20)		
Freigné	Passable (11/20)		Passable (18,3)

✓ **Débit : à Candé**

Module interannuel	0,994 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,012 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,311 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,119 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Cours d'eau prenant sa source dans le département, de pente faible occasionnant des inondations à l'aval de Candé.

Lits et berges uniformisés (7 clapets sur l'Erdre).

Végétation de bordure absente en amont et éparse en aval.

Le point de prélèvement se situe juste à l'aval de l'agglomération de Candé, et notamment du rejet de la station d'épuration qui ne traite ni l'azote, ni le phosphore.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Erdre depuis Freigné jusqu'au plan d'eau de l'Erdre	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants	Morphologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Avancée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire.

Présence d'algues toxiques (cyanobactéries) constatée en 2005.

Édition de « fiches actions » par thématique (assainissement collectif, assainissement non collectif, agriculture,...) à l'initiative de l'EDEN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable) et démarche de montage financier des différentes actions proposées par ces fiches en cours de réalisation.

Mise en place, dans le cadre de la Mission Inter-Services de la Loire-Atlantique, d'une politique de réduction du phosphore urbain dans l'Erdre avec fixation de normes de rejet « phosphore » plus sévères pour les nouvelles stations d'épuration et celles de grande capacité notamment.

Autorisation pour la restructuration de la station d'épuration de Candé.

Débit minimum mesuré en août 2005 à Candé : 25 l/s

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Application des dispositions définies par le préfet de Loire Atlantique	Nombre de jours en 2005
Vigilance		7
Restrictions		154
Interdiction		0

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre des actions de lutte contre l'eutrophisation.

Travaux de restructuration de la station d'épuration de Candé.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 93 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 573 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 1,6 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « La Chaussée » à Trémentines (CG 49) – Station n° 134800
2. « Haute Brin » à Beaupréau (CG 49) – Station n° 134900
3. « pont D 751 » à N.D. du Marillais - St Florent le Vieil (AELB – MEDD) - Station R.N.B. n° 135000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Trémentines [57]	1 : Très Mauvaise (7)	1 : Mauvaise (25)	1 : Mauvaise (24)	1 : Très Mauvaise (1)	1 : Bonne (66)	1 : pas de mesure
Beaupréau [58]	2 : Passable (45)	2 : Passable (48)	2 : Mauvaise (30)	2 : Mauvaise (39)	2 : Passable (43)	2 : pas de mesure
St Florent le Vieil [10]	3 : Passable (43)	3 : Passable (56)	3 : Mauvaise (31)	3 : Passable (59)	3 : Mauvaise (38)	3 : pas de mesure

✓ **Qualité métaux :**

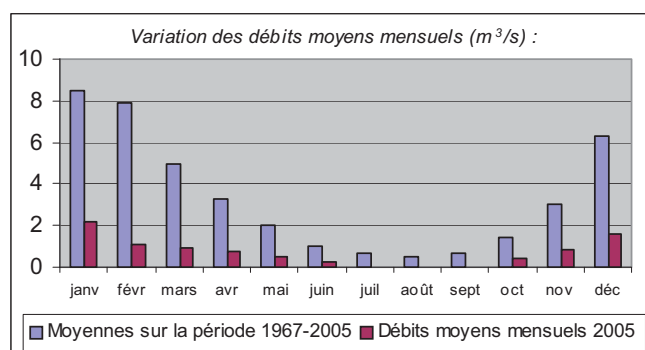
Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes
Beaupréau [58]	Mauvaise (30)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Trémentines [57]	Mauvaise (5/20)		
Le May sur Èvre	Passable (11/20)		
Jallais	Passable (9/20)		Bonne (15,6)
Beaupréau [58]	Bonne (15/20)		
Montrevault	Passable (11/20)		
St Florent le Vieil [10]		Passable (10,3)	

✓ **Débit :** à La Chapelle Saint Florent

Module interannuel	3,350 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,001 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,220 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,720 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Rivière s'écoulant dans une vallée encaissée (largeur 20 m ; profondeur 3 m).

Lit et berges préservés, uniformisation par une quarantaine d'ouvrages sur l'ensemble du cours.

Ruptures d'écoulement régulièrement constatées en été.

Végétation de bordure équilibrée.

De nombreux systèmes d'épuration (stations et réseaux) fonctionnent mal et sont à l'origine d'une partie des problèmes de qualité.

Forte pression de l'élevage (pression azotée importante).

Rejet de phosphore à Trémentines où on note des déficits en oxygène dissous l'été.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Forte pression de l'irrigation sur le bassin versant (création de réserves de substitution).
Canoë kayak à l'aval.
Pression de pêche importante.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).
La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.
Autorisation groupée de prélèvements d'eau directs dans l'Èvre dans l'attente de la réalisation des réserves de substitution en cours de travaux (fin des travaux prévue au printemps 2006) : arrêté préfectoral du 30 juin 2005.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Èvre depuis Trémentines jusqu'à Beaupréau	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau	
L'Èvre depuis Beaupréau jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Trois retenues de substitution aux prélèvements directs dans l'Èvre ont été autorisées pour un volume total de 367 103 m³. L'état d'avancement des travaux est estimé à 80% au 31 décembre 2005. Aucune autorisation de prélèvement d'eau direct dans l'Èvre pour irrigation ne sera accordée à compter du 1^{er} mai 2006.

Autorisation de réalisation de nouvelles stations d'épuration au May sur Èvre et à Vezins.

Débit *minimum* mesuré à Beaupréau en août 2005 : 2 l/s.

Débit *minimum* mesuré à Trémentines en septembre et octobre 2005 : 1 l/s.

Gestion de l'étiage 2005 :	Seuil en m ³ /s à La Chapelle St Florent	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,450	7
Restrictions	0,250	173
Interdiction	/	/

De nombreuses pollutions ont été recensées sur le bassin versant de l'Èvre :

- 5 janvier 2005, écoulement d'eaux fortement chargées en matières en suspension dans le ruisseau de l'étang des Noues à Cholet.
- 5 janvier 2005, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de l'étang des Noues à Cholet.
- 5 janvier 2005, rejet d'hydrocarbures et de particules plastiques dans le ruisseau de Trémentines à Trémentines.
- 1^{er} février 2005, pollution de l'Èvre par des hydrocarbures à Beaupréau.
- 16 mars 2005, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de la Rielle à Saint Florent le Vieil.
- 16 mars 2005, 2 rejets d'effluents d'élevages dans le ruisseau de la Boutouchère à Saint Florent le Vieil.
- 29 avril 2005, écoulement d'eaux usées dans le ruisseau de l'Avoye à Saint Rémy en Mauges.
- 14 octobre 2005, rejet d'effluent d'élevage dans un fossé affluent de l'Èvre à Botz en Mauges.

✓ Perspectives et priorités :

Étude préalable à la signature d'un Contrat Restauration Entretien (CRE) sur le bassin versant.

Amélioration des structures d'assainissement des communes de St Pierre Montlimart (attribution du marché en 2006) et de St Rémy en Mauges.

Achèvement des travaux et mise en service des stations d'épuration du May sur Èvre et de Vezins.

Amélioration des structures d'assainissement des communes de Trémentines, Jallais, La Jubaudière et Nuaille.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 27 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 154 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 4 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« Chauveau » à St Lambert du Lattay (CG 49) – Station n° 133960

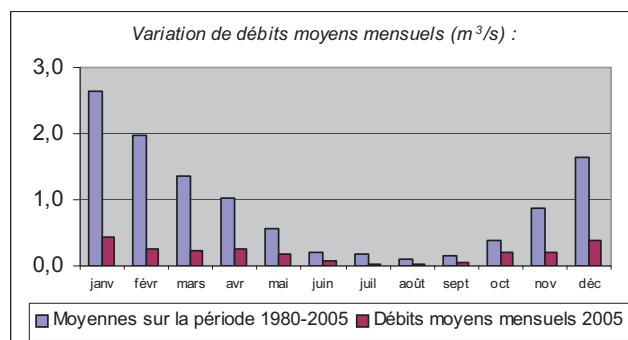
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
St Lambert du Lattay [11]	Mauvaise (20)	Passable (42)	Mauvaise (39)	Mauvaise (34)	Passable (59)	Pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Georges des Gardes	Mauvaise (6/20)		Passable (23,5)
Chemillé			Bonne (13,0)
Chanzeaux			Passable (16,1)
St Lambert du Lattay [11]	Bonne (14/20)		

✓ **Débit :** à Saint Lambert du Lattay

Module interannuel	0,926 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,031 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,427 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,193 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés.
 Rivière tronçonnée par une vingtaine de chaussées d'anciens moulins.
 Vallée encaissée, les aménagements sont anciens (patrimoine intéressant).
 Végétation de bordure équilibrée.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pêche de loisirs importante.
 Plan d'eau de Coulvée à Chemillé : valorisation touristique (baignade, pêche et camping).

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).
 La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.
 Zone prioritaire pour le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA).

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Hyrôme depuis Melay jusqu'à sa confluence avec le Layon	Doute		Macropolluants, Pesticides, Hydrologie et Morphologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon-Aubance : finalisation de la phase d'approbation.
Travaux de restauration écologique d'affluents et sous-affluents de l'Hyrôme.

Bilan du Contrat Restauration Entretien (CRE) de l'Hyrôme.

Amélioration constatée des écoulements de l'Hyrôme depuis la mise en service du stockage des eaux traitées par la station d'épuration de Chemillé (suppression des prélèvements directs pour l'irrigation dans le cours d'eau).

Réalisation des études diagnostic et schéma directeur d'assainissement des communes de St Lambert du Lattay et de Chanzeaux.

Opération de contrôle du respect du protocole de maîtrise des effluents viticoles sur une commune du bassin versant de l'Hyrôme le 7 octobre 2005 : sur les 7 installations visitées, 5 ont été verbalisées pour non-respect de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996.

Débit minimum mesuré en août 2005 à St Lambert du Lattay : 45 l/s

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Saint Lambert	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,120	7
Restrictions	0,060	31
Interdiction	0,030	139

Plusieurs pollutions ont été recensées sur le bassin versant :

- 15 mars 2005, rejet d'effluent d'élevage dans l'Aubance de Saint Lézin à Chemillé.
- 12 juillet 2005, rejet d'effluent d'élevage dans le ruisseau de Bouzillé à Melay.
- 27 octobre 2005, 5 rejets d'effluents viti-vinicoles dans des affluents et sous-affluents de l'Hyrôme.

✓ Perspectives et priorités :

Approbation du SAGE Layon-Aubance (mars 2006) et signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

Mise aux normes des structures d'assainissement de St Georges des Gardes.

Lancement des études pour la construction de la nouvelle station d'épuration de St Lambert du Lattay (dépôt du dossier d'autorisation).

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 24 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 95,3 km² (la totalité en Maine en Loire)
 Pente moyenne : 4,9 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « l'Archerue » à Chaudfonds sur Layon (CG 49) – Station n° 134200

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chaudfonds sur Layon [60]	Mauvaise (32)	Passable (51)	Mauvaise (26)	Passable (45)	Bonne (64)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Chaudfonds sur Layon [60]	Bonne (15/20)		
Neuvy en Mauves	Bonne (13/20)		Passable (17,3)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

✓ **Commentaire général :**

C'est une des rares rivières du département à ne pas avoir subi de recalibrage.

Lit et berges diversifiés.

Végétation de bordure équilibrée.

Les débits d'étiage n'étant pas trop sévères, la qualité devrait être meilleure que celle constatée par les analyses.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Jeu depuis Neuvy en Mauves jusqu'à sa confluence avec le Layon	Respect des objectifs		

✓ Évènements significatifs de l'année :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon-Aubance : finalisation de la phase d'approbation.

Lancement de l'étude pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Jumellière.

Dossier d'autorisation de mise aux normes du traitement des lixiviats du centre d'enfouissement technique des déchets de Bourgneuf en Mauges examiné en Conseil Départemental d'Hygiène du 21 juillet 2005.

Débit minimum mesuré à Chaudfonds sur Layon en juillet 2005 : 4 l/s puis rupture d'écoulement observée d'août à octobre due à une année pluviométrique 2005 particulièrement sévère.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant du Layon.

	Seuil en m ³ /s à Saint Lambert	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,600	7
Restrictions	0,400	31
Interdiction	0,184	139

✓ Perspectives et priorités :

Approbation du SAGE Layon-Aubance (mars 2006) et signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

Lancement d'une étude préalable à un Contrat Restauration Entretien (CRE) sur les principaux affluents du Jeu.

Construction d'une nouvelle station d'épuration à La Jumellière.

Travaux de mise aux normes du traitement des lixiviats du centre d'enfouissement technique des déchets de Bourgneuf en Mauges.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 52 km dont 37 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 391 km² dont 300 km² en Maine et Loire

Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« la Moutonnerie » à Longué (CG 49) – Station n° 103950

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Longué [53]	Passable (55)	Passable (56)	Passable (40)	Bonne (61)	Passable (50)	Bonne (68)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Vernantes			Bonne (13,2)
Mouliherne			Mauvaise (28,4)
Longué			Bonne (14,7)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Débit minimum mesuré à Longué en octobre 2005 : 60 l/s.

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformes ; rivière recalibrée.

Végétation de bordure absente à éparses.

Rivière tronçonnée par de nombreux ouvrages.

De nombreux bras secondaires avec partiteurs de débit.

Régime hydraulique artificiel, débit réservé du barrage de Rillé fixé à 175 l/s.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Pression de pêche moyenne

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté inter-préfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion.

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau :	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Lathan depuis Mouliherne jusqu'à sa confluence avec l'Authion	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie du cours d'eau	Pesticides et Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Signature de l'arrêté inter-préfectoral (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) du 05 septembre 2005 constituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion. Première réunion de la CLE le 6 décembre 2005.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Authion :

	Seuil en m ³ /s à Montjean (Loire)	Nombre de jours en 2005
Vigilance	150	98
Restrictions	127	0
Interdiction	100	0

✓ Perspectives et priorités :

Vidange du barrage de Rillé programmée en 2007 pour la visite décennale de l'installation.

Recrutement d'un animateur de la CLE du SAGE Authion (prise de poste en mai 2006) et début de la phase d'élaboration du SAGE (état des lieux – diagnostic).

Amélioration du système d'assainissement de la commune de Longué Jumelles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 90 km dont 84 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1070 km² dont 995 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,4 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « le Mureau » à Cléré sur Layon (CG 49) – Station n°133200
2. « pont D 167 » à Martigné Briand (CG 49) – Station n°133550
3. « camping » à Rablay sur Layon (CG 49) – Station n°133850
4. « pont D 209 » à Bézigon - St Lambert du Lattay (AELB - MEDD) - Station R.N.B. n° 134000

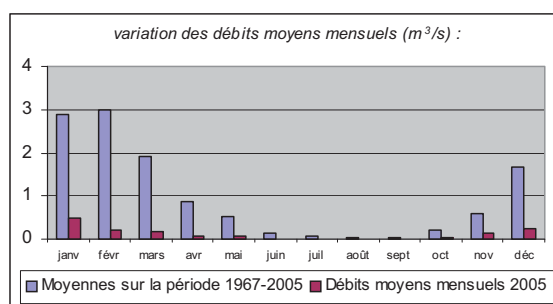
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Cléré sur Layon [65]	1 : Très Mauvaise (11)	1 : Passable (44)	1 : Mauvaise (38)	1 : Bonne (64)	1 : pas de mesure (à sec de juin à octobre)	1 : pas de mesure
Martigné Briand [51]	2 : Passable (47)	2 : Passable (49)	2 : Mauvaise (38)	2 : Passable (49)	2 : Mauvaise (30)	2 : pas de mesure
Rablay sur Layon [13]	3 : Mauvaise (20)	3 : Passable (42)	3 : Mauvaise (37)	3 : Mauvaise (32)	3 : Très Mauvaise (18)	3 : pas de mesure
St Lambert du Lattay [14]	4 : Passable (47)	4 : Passable (50)	4 : Mauvaise (32)	4 : Passable (43)	4 : Très Mauvaise (11)	4 : Mauvaise

✓ **Qualité hydrobiologique :**

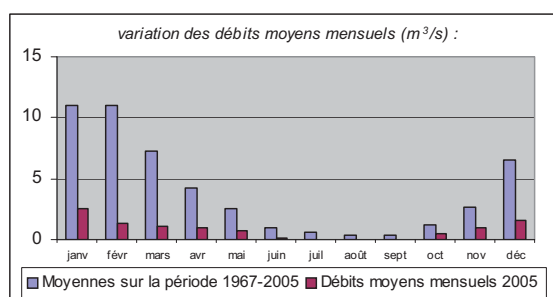
Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Cléré sur Layon [65]	Mauvaise (8/20)		Mauvaise (26)
Nueil sur Layon	Mauvaise (6/20)		Mauvaise (34,0)
Les Verchers sur Layon	Mauvaise (6/20)		Mauvaise (33,3)
Concourson sur Layon	Passable (9/20)		Mauvaise (29,4)
St Georges sur Layon	Passable (9/20)		
St Lambert du Lattay [14]	Mauvaise (7/20)	Passable (10,0)	

✓ **Débit :****à St Georges sur Layon** (Données : DIREN)

Module interannuel	0,994 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,000 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,472 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,121 m ³ /s

**à St Lambert du Lattay** (Données : DIREN)

Module interannuel	4,050 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,013 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,590 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,830 m ³ /s



✓ Commentaire général :

Lit et berges uniformes (tronçonnage par une cinquantaine de clapets sur l'ensemble du cours).

Végétation de bordure absente à éparse en aval, plus équilibrée en amont.

Fortes teneurs en produits phytosanitaires observées épisodiquement.

Impact de la station d'épuration de Thouarcé (absence de déphosphatation ; absence de système de stockage des boues).

Impact des rejets de nombreuses petites stations d'épuration sur le bassin versant du Layon.

Impact qualitatif et quantitatif du plan d'eau de Beaurepaire.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Fort pression de pêche.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

Autorisation groupée de prélèvements d'eau directs dans le Layon dans l'attente de la réalisation de solutions de substitution pour les rosieristes de Doué la Fontaine : arrêté préfectoral D3-2005 n° 416 du 30 juin 2005.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Layon depuis Cléré sur Layon jusqu'à sa confluence avec le Lys	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau (chenalisation + cloisonnement)	Pesticides
Le Layon depuis la confluence du Lys jusqu'à sa confluence avec la Loire	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et morphologie du cours d'eau (cloisonnement)	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon-Aubance : finalisation de la phase d'approbation.

Fin du Contrat Restauration Entretien (CRE) du Layon.

Lancement des études diagnostiques réseaux – station d'épuration des communes de Champ sur Layon et de Martigné Briand.

Validation du projet de construction d'une station d'épuration des effluents de distillerie à Thouarcé (examen du dossier en Conseil Départemental d'Hygiène du 29 septembre 2005).

Réhabilitation de la station d'épuration de « Mont » (commune de Faye d'Anjou).

Débit *minimum* mesuré à Cléré sur Layon en mai 2005 : 0,5 l/s puis rupture d'écoulement observée de juin à octobre.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Saint-Lambert	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,600	7
Restrictions	0,400	31
Interdiction	0,184	139

Trois pollutions ont été recensées :

- 18 mai 2005, rejet d'effluent d'élevage dans un fossé affluent du ruisseau des Fontaines de Doué à Denezé sous Doué.

- 28 juin 2005, mortalité piscicole dans le Layon à Champ sur Layon (situation provoquée par les faibles débits et l'eutrophisation importante de la rivière).

- 26 juillet 2005, rejet d'effluent d'élevage dans un affluent du Layon à Saint Georges sur Layon.

✓ Perspectives et priorités :

Approbation du SAGE Layon-Aubance (mars 2006) et signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

Lancement d'une étude préalable à un CRE sur les principaux affluents du Layon.

Poursuite de l'amélioration des stations d'épuration de Faye d'Anjou.

Amélioration des structures d'assainissement de Champ sur Layon (déversements fréquents par temps de pluie du fait des réseaux majoritairement unitaires).

Réalisation des études diagnostic et schéma directeur d'assainissement de la commune de Thouarcé.

Projet d'extension de la station d'épuration d'Ambillou Château.

Construction et mise en service de la station d'épuration des effluents de distillerie à Thouarcé.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 311 km dont 43 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 7925 km² dont 655 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 135 » à Lézigné (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°110000
2. « prise d'eau station - Matheflon » à Seiches sur le Loir – (DDASS 49)

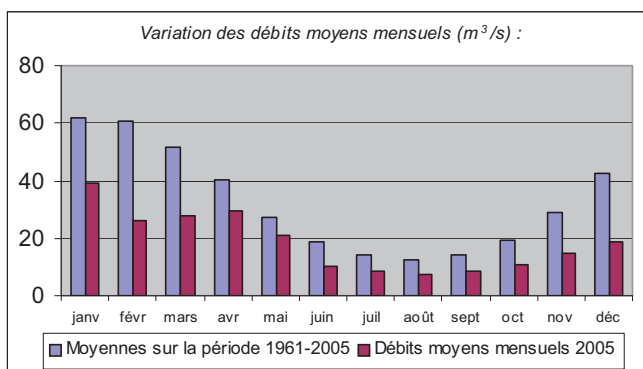
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Lézigné [15]	1 : Passable (60)	1 : Passable (59)	1 : Mauvaise (32)	1 : Bonne (71)	1 : Mauvaise (31)	1 : Passable
Seiches sur le Loir [16]	2 : Mauvaise	2 : Passable (55)	2 : Mauvaise (32)	2 : Bonne (70)	2 : Passable (52)	2 : Très Bonne (81)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Lézigné [15]		Passable (11,2)	
Corzé			Bonne (8,0)

✓ **Débit :** à Durtal

Module interannuel	32,7 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	7,59 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	39,0 m ³ /s
Débit moyen de l'année	18,5 m ³ /s

✓ **Commentaire général :**

Domaine Public Fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables.

Largeur moyenne du cours : 45 m ; profondeur : 3 m

Rivière tronçonnée par 12 barrages en Maine et Loire. Berges relativement bien préservées.

Végétation de bordure équilibrée.

L'eutrophisation est importante et précoce (dès le mois de mars).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence de trois prises d'eau dans le Loir pour la production d'eau potable à Durtal, Seiches sur le Loir et Briollay.

Présence d'une baignade dans le Loir à Villevêque.

Pêche de loisirs importante.

Les prélèvements d'eau directs dans le Loir sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence du Loir (QMNA5).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Loir jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates, Pesticides, Morphologie (chenalisation, cloisonnements et annexes)	Hydrologie

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Lancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Avancées significatives des procédures de périmètres de protection pour les prises d'eau potable de Durtal et Seiches sur le Loir : les 2 prises d'eau sont (Seiches) ou seront (Durtal) déplacées.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Chapelle St Laud.

Mise en service de la station d'épuration du lotissement l'Hermitage à Soucelles.

Réalisation des travaux d'amélioration du traitement des eaux usées de l'agglomération de La Flèche (72).

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Durtal	Nombre de jours en 2005
Vigilance	8	112
Restrictions	5	0
Interdiction	3	0

La gestion de l'étiage du bassin versant du Loir est coordonnée par le sous-préfet de la Flèche (département de la Sarthe).

Un rejet d'eaux usées dans le ruisseau de la Filière de l'Étang à Soucelles a été observé le 30 avril 2005.

✓ **Perspectives et priorités :**

Finalisation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des 3 captages d'eau dans le Loir pour la production d'eau potable (Durtal, Seiches sur le Loir et Briollay).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 1012 km dont 94 km en Maine et Loire

Superficie du bassin versant : 115000 km²

Pente moyenne : 0,21 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 952a » à Varennes Montsoreau – (DDE44/AMN)
2. « ile Millocheau, rive droite du bras gauche - amont du rejet de la station d'épuration » à Saumur - (DDE44/AMN) – Station n°103000
3. « pont D 55 » à St Mathurin – (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°103200
4. « prise eau station » aux Ponts de Cé – (DDASS 49)
5. « prise eau station » à La Possonnière – (DDASS 49) [fréquence de mesures bimensuelle]
6. « l'alleud - pont 210 » à La Possonnière - (DDE44/AMN) – Station n°134500
7. « pont D 15 » à Montjean – (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°134700
8. « Ile Macrière » à St Géréon – Drain – (DDE44/AMN) – Station n°136100
9. **Le Louet (bras de Loire) : « Port qui tremble » à Denée – (DDE44/AMN) [fréquence de mesures trimestrielle]**

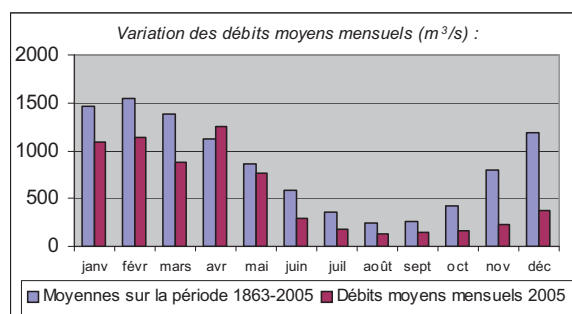
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
1 : Montsoreau [25]	1 : Très Mauvaise (17)	1 : Bonne (63)	1 : Passable (56)	1 : Bonne (61)	1 : Passable (55)	1 : pas de mesure
2 : Saumur [23]	2 : Passable (52)	2 : Bonne (71)	2 : Passable (53)	2 : Passable (59)	2 : Mauvaise (32)	2 : pas de mesure
3 : St Mathurin [24]	3 : Bonne (66)	3 : Bonne (71)	3 : Passable (53)	3 : Bonne (77)	3 : Passable (41)	3 : Très Bonne
4 : Les Ponts de Cé [19]	4 : Passable (44)	4 : Bonne (76)	4 : Passable (52)	4 : Bonne (71)	4 : Passable (47)	4 : Très Bonne (81)
5 : La Possonnière [21]	5 : Passable	5 : Passable (58)	5 : Passable (51)	5 : Bonne (67)	5 : non classé	5 : Très Bonne (81)
6 : La Possonnière [20]	6 : Bonne (60)	6 : Passable (56)	6 : Passable (41)	6 : Mauvaise (23)	6 : Passable (49)	6 : pas de mesure
7 : Montjean [18]	7 : Bonne (69)	7 : Bonne (63)	7 : Passable (50)	7 : Bonne (75)	7 : Passable (44)	7 : Bonne
8 : St Géréon / Drain [22]	8 : Passable (58)	8 : Bonne (66)	8 : Passable (49)	8 : Passable (59)	8 : Très Mauvaise (7)	8 : pas de mesure
9 : Louet à Denée [26]	9 : Passable (52)	9 : Bonne (66)	9 : Passable (52)	9 : Passable (57)	9 : Passable (52)	9 : pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Saumur [23]		Passable (11,3)	
St Mathurin [24]		Bonne (14,9)	
La Possonnière [20]		Bonne (16,2)	
Montjean sur Loire [18]		Bonne (14,5)	Très Bonne (5,0)

✓ **Débit : à Montjean (Données : DIREN)**

Module interannuel	854 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	137 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1260 m ³ /s
Débit moyen de l'année	555 m ³ /s

✓ **Commentaire général :**

En Maine et Loire, la Loire est tributaire des apports de l'amont (débit soutenu par les barrages de Naussac et Villerest).

On peut constater une augmentation de 30% du débit à la confluence avec la Maine.

Augmentation de la pente, accélération des vitesses d'écoulement et abaissement de la ligne d'eau d' 1,50 m en moyenne dus aux extractions importantes de granulats. Malgré la fin des extractions de granulats du lit mineur, on observe une poursuite de la baisse de la ligne d'eau d'étiage par l'érosion progressive.

Berges préservées et végétation de bordure équilibrée hormis dans les secteurs urbains.

De nombreuses annexes hydrauliques (boires) sont en cours de réhabilitation.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau dans la Loire pour la production d'eau potable aux Ponts de Cé et de 14 captages ou champs captant dans la nappe alluviale.

Alimentation de l'Authion : prélèvements en Loire autorisés en situation normale (débit de la Loire supérieur à 150 m³/s à Montjean) pour 3 m³/s en Maine-et-Loire et 0,5 m³/s en Indre-et-Loire.

Pêche importante (pêcheurs aux lignes, pêcheurs amateurs aux engins et filet, pêcheurs professionnels) et navigation de loisirs.

✓ Mesures réglementaires :

Plan Loire Grandeur Nature 2000-2006.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Loire jusqu'à sa confluence avec la Maine	Doute		Pesticides
La Loire depuis sa confluence avec la Maine jusqu'à Ancenis	Masse d'eau fortement modifiée Doute		Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Avancée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'estuaire de la Loire.

Réalisation des travaux de la prise d'eau en Loire pour l'alimentation de l'Authion à St Martin de la Place.

Saisine en juillet 2005 du Ministère de la Santé en vue de la création d'une réserve d'eau brute dans la fosse de Sorges aux Ponts de Cé pour l'alimentation de la station de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole en cas de pollution de la Loire.

Choix du prestataire pour la mission de maîtrise des risques et de gestion des pollutions accidentelles en Loire (groupement SAUR/Hydratec) dans le cadre du syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau de la Loire angevine et atlantique (17 syndicats d'eau potable de Loire Atlantique et de Maine et Loire).

Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection du champ captant de Champtoceaux (28 février 2005).

Abandon des sites de pompage pour la production d'eau potable de La Possonnière et de Champtocé sur Loire (janvier 2006).

Début des travaux de confortement des piles du pont de Saint Mathurin sur Loire.

Ouverture du tronçon « Loire à vélo » entre Tours et Angers

Plan Loire Grandeur Nature :

- *Suivi du seuil expérimental du Fresne ;*
- *Confortement des digues de l'Authion (fin des travaux de butées de pied et passation des marchés d'écrans étanches) ;*
- *Poursuite des discussions sur le montage financier du raccourcissement des épis (relèvement de la ligne d'eau d'étiage).*

Décision prise par la commune de Rochefort de fermer définitivement la baignade dans le Louet.

Attribution du marché pour la construction de la nouvelle station d'épuration commune aux agglomérations de Montjean sur Loire et La Pommeraye.

Réalisation des études préalables à la restructuration de la station d'épuration de La Possonnière.

Poursuite des travaux de la station d'épuration de Saumur.

Début des travaux de la station d'épuration de Bouzillé.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>		Nombre de jours en 2005
Vigilance	Application des dispositions définies par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	98
Restrictions		0
Interdiction		0

Une pollution a été recensée le 21 mars 2005 : rejet d'effluent d'élevage dans un fossé affluent du ruisseau de St Aubin à St Rémy la Varenne.

✓ Perspectives et priorités :

Aboutissement de la procédure d'autorisation de création d'une réserve d'eau brute dans la fosse de Sorges, réalisation des travaux nécessaires à son utilisation et création d'une station d'alerte en amont de la prise d'eau des Ponts de Cé.

Aboutissement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des ressources en eau de Saumur, du Syndicat des Eaux de Loire (champ captant de Montjean sur Loire) et de St Florent le Vieil.

Fin des travaux de confortement des piles de pont de St Mathurin sur Loire.

Début des travaux de la déviation de Saumur (doublement du pont sur la Loire).

Construction et mise en service de la nouvelle station d'épuration pour les agglomérations de Montjean sur Loire et La Pommeraye.

Mise en service des stations d'épuration de Saumur, La Possonnière et Bouzillé.

Amélioration des stations d'épuration de Murs Égrigné, St Florent le Vieil, Chalonnes sur Loire, Champtoceaux, Montsoreau et Fontevraud.

Plan Loire Grandeur Nature :

- *Poursuite du suivi du seuil expérimental du Fresne, lancement de l'étude « diagnostic » de la levée de Montjean à St Florent le Vieil ;*
- *Début des travaux de réalisation des écrans étanches (tranche ferme : 5,5 millions d'euros) ;*
- *Passation des marchés de coupures de graves ;*
- *Sensibilisation des propriétaires des levées de St Georges sur Loire et de Chalonnes de la nécessité de lancer des études « diagnostic » sur leurs ouvrages.*

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles sur le bassin versant du Louet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 30 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 125 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 4,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « pont D 408 » à Aubigné sur Layon (CG 49) – Station n°133650

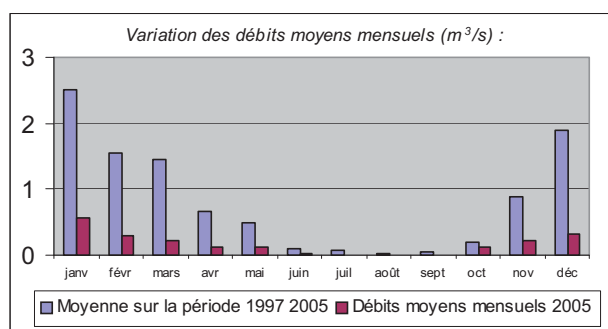
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Aubigné sur Layon [27]	Mauvaise (29)	Mauvaise (38)	Très Mauvaise (14)	Très Mauvaise (12)	Très Mauvaise (6)	Passable (40)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Saint Hilaire du Bois	Passable (12/20)		Mauvaise (27,8)
Vihiers	Mauvaise (8/20)		Passable (22,6)
Aubigné sur Layon [27]	Passable (11/20)		

✓ **Débit :** à Aubigné sur Layon

Module interannuel	0,827 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,000 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,574 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,170 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés sauf sur certains secteurs recalibrés en amont de Vihiers.
 Végétation de bordure équilibrée.
 Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage au barrage du plan d'eau de Vihiers.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible pression de pêche sur le cours d'eau.
 Camping et pêche sur le plan d'eau de Vihiers.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Lys depuis Coron jusqu'à sa confluence avec le Layon	Doute		Morphologie

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon-Aubance : finalisation de la phase d'approbation.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Tourlandry.

Réalisation des études diagnostic et schéma directeur d'assainissement des communes de Montilliers et d'Aubigné sur Layon.

Débit minimum mesuré à Aubigné sur Layon en juin 2005 : 5 l/s puis rupture d'écoulement observée en août, septembre et octobre.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant du Layon.

	Seuil en m ³ /s à Saint Lambert	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,600	7
Restrictions	0,400	31
Interdiction	0,184	139

Une pollution du Lys a été recensée le 28 octobre 2005 : déversement d'eaux usées issues du bassin tampon de la station d'épuration de Vihiers dans le Lys (mortalité piscicole).

✓ **Perspectives et priorités :**

Approbation du SAGE Layon-Aubance (mars 2006) et signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

Lancement d'une étude préalable à un Contrat Restauration Entretien (CRE) du Lys.

Raccordement des effluents de St Hilaire du Bois sur la nouvelle station d'épuration de Vihiers (2006).

Amélioration des structures d'assainissement de la commune de Montilliers.

Respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 11 km (la totalité en Maine et Loire)

Superficie du bassin versant : 22314 km²

Pente moyenne : 0,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « amont seuil de Maine » à Angers (CG 49) – Station n° 132900
2. « embarcadère rive droite en amont du pont D 112 » à Bouchemaine – (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°133000

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Angers [28]	1 : Passable (58)	1 : Passable (53)	1 : Mauvaise (38)	1 : Bonne (62)	1 : Bonne (60)	1 : Bonne (64)
Bouchemaine [29]	2 : Passable (46)	2 : Passable (40)	2 : Mauvaise (35)	2 : Passable (59)	2 : Bonne (60)	2 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Ste Gemmes sur Loire			Passable (18,2)
Bouchemaine [29]		Mauvaise (8,2)	

✓ **Débit :**

Existence de stations hydrométriques automatiques (radars) aux ponts de Basse Chaîne et Haute Chaîne à Angers mesurant seulement les hauteurs d'eau.

✓ **Commentaire général :**

Rivière de 11 km constituée par la confluence des rivières Sarthe, Mayenne et Loir.

Domaine public fluvial navigable au cours fortement urbanisé hormis dans le secteur du marais de la Baumette.

Seuil sur la Maine en aval d'Angers (maintien du niveau d'eau à l'étiage).

Subit l'influence de l'agglomération d'Angers (rejets azotés en particulier au niveau de la station d'épuration et rejets par le réseau pluvial).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins et professionnels.

Navigation, loisirs nautiques, promenade.

Site naturel des Basses Vallées Angevines en amont immédiat d'Angers et en aval.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Maine depuis Angers jusqu'à la confluence avec la Loire	Masse d'eau fortement modifiée Doute		Nitrates et Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Importante prolifération d'algues toxiques (cyanobactéries), de lentilles et de plantes filamenteuses sur la Maine durant l'été 2005.

Avancée du projet de restructuration de la station d'épuration de la Baumette à Angers (dépôt du dossier d'autorisation). Arrêt d'utilisation de l'incinérateur de la station d'épuration de la Baumette au 31 décembre 2005.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de la Loire

	Seuil en m ³ /s à Montjean (Loire)	Nombre de jours en 2005
Vigilance	150	98
Restrictions	127	0
Interdiction	100	0

✓ Perspectives et priorités :

Modernisation et amélioration du traitement de la station d'épuration de la Baumette à Angers (285 000 équivalents-habitants). Attribution du marché en 2006. Démarrage des travaux programmé en février 2007.

Projet de station de mesure de débit en continu à l'aval du pont de la Haute Chaîne à Angers.

Réalisation du curage de la Cale de la Savatte à Angers.

Projet de traversée de la Maine dans le tracé du futur tramway d'Angers.

Projets d'urbanisation du Parc du Végétal et du Plateau des Capucins (prise en compte de la gestion des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées).

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 195 km dont 37 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 5590 km² dont 242 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,19 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 213 » à Daon (53) – (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°130000
2. « prise d'eau station - Chauvon » au Lion d'Angers – (DDASS 49)
3. « pont D 768 » à Montreuil Juigné – (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°132500

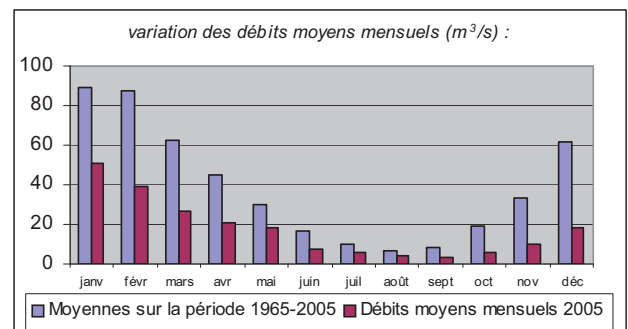
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Daon [30]	1 : Mauvaise (34)	1 : Passable (48)	1 : Mauvaise (32)	1 : Bonne (67)	1 : Très Mauvaise (12)	1 : pas de mesure
Le Lion d'Angers [33]	2 : Mauvaise	2 : Passable (53)	2 : Mauvaise (37)	2 : Passable (50)	2 : Très Mauvaise (12)	2 : Très Bonne (81)
Montreuil Juigné [34]	3 : Passable (50)	3 : Passable (49)	3 : Mauvaise (32)	3 : Passable (53)	3 : Très Mauvaise (13)	3 : pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Daon [30]		Mauvaise (8,5)	
Grez Neuville			Mauvaise (30,8)
Montreuil Juigné [34]		Passable (9,4)	

✓ **Débit :** à Chambellay

Module interannuel	39,2 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	3,69 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	50,5 m ³ /s
Débit moyen de l'année	17,5 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit tronçonné par de nombreux barrages et écluses (8 sur le cours en Maine et Loire).
 Berges parfois artificialisées et végétation de bordure plutôt bien équilibrée.
 Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage.
 Soutien d'étiage en Mayenne au barrage de St Fraimbault à 2 m³/s.
 Rivière déjà de qualité dégradée à son entrée dans le département.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau pour la production d'eau potable au Lion d'Angers.

Présence d'une baignade à Chambellay et d'activités nautiques à La Jaille Yvon.

Les prélèvements d'eau directs dans la Mayenne sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5).

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins et professionnels.

Navigation de plaisance.

Plan migrateur.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Mayenne jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Masse d'eau fortement modifiée Doute		Nitrates, Pesticides et Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Poursuite de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Eutrophisation très importante de la rivière avec développement massif d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries le 5 septembre 2005 = 142 000 cellules par millilitre ;
- présence de toxines associées le même jour = 32 microgrammes par litre.

Fermeture de la baignade de Chambellay due à la présence d'une efflorescence algale à partir du 24 août 2005.

Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la prise d'eau potable du Lion d'Angers (07 juillet 2005).

Achèvement des travaux d'amélioration de la station d'épuration de La Membrolle sur Longuenée.

Démarrage des travaux de réalisation de la station d'épuration de Montreuil sur Maine.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Chambellay	Nombre de jours en 2005
Vigilance	5	27
Restrictions	4	35
Interdiction	3,150	77

✓ Perspectives et priorités :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation.

Poursuite de l'amélioration du système d'assainissement de la commune du Lion d'Angers.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 66 km dont 30,5 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 382 km² dont 323 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 2,2 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « barrage de Ribou » à Cholet – (DDASS 49)
2. « Moulin de Clopin » à Roussay – (CG 49) – Station n° 142410
3. « Moulin de Fromont » à St Crespin sur Moine – (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°143000

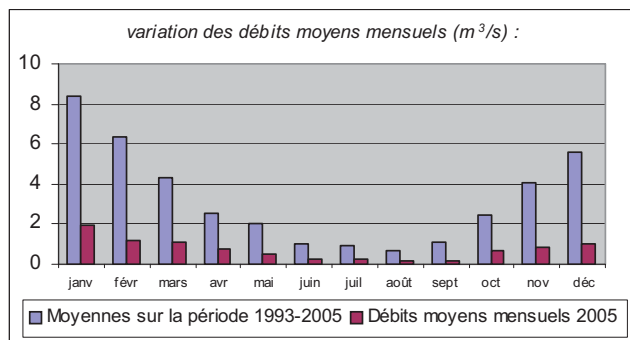
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Cholet [37]	1 : Mauvaise	1 : Passable (47)	1 : Passable (59)	1 : Passable (52)	1 : Passable (56)	1 : Très Bonne (81)
Roussay [38]	2 : Mauvaise (30)	2 : Passable (50)	2 : Mauvaise (33)	2 : Mauvaise (39)	2 : Passable (42)	2 : pas de mesure
St Crespin sur Moine [36]	3 : Passable (45)	3 : Passable (52)	3 : Très Mauvaise (17)	3 : Mauvaise (36)	3 : Mauvaise (32)	3 : Bonne

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Maulévrier			Mauvaise (35,8)
Roussay [38]	Bonne (14/20)		
Montfaucon sur Moine			Passable (23,1)
St Crespin sur Moine [36]	Bonne (14/20)	Mauvaise (8,3)	Passable (24,8)

✓ **Débit :** à Saint Crespin sur Moine

Module interannuel	3,280 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,158 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	1,970 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,740 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges retouchés irrégulièrement sur la majeure partie du cours, hormis sur quelques rares secteurs encore préservés et bien végétalisés (uniformisation du cours par environ 25 chaussées).

Végétation de bordure équilibrée sur certains secteurs, mais absente sur d'autres (programme d'entretien des berges réalisé).

Soutien d'étiage de 200 l/s à partir du barrage de Ribou (Cholet).

La Moine est classée en Zone d'Aménagement Renforcée (ZAR) dans le programme de l'agence de l'eau.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau pour la production d'eau potable dans le barrage du Ribou à Cholet.

Base de loisirs sur le Ribou (baignade et activités nautiques).

Forte pression de pêche.

Forte pression de l'irrigation sur la Moine dont la partie aval Cholet est ré-alimentée par les barrages Ribou-Verdon.

✓ Mesures réglementaires :

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).

La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Moine depuis la retenue du moulin Ribou jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Nantaise	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie	Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise le 25 février 2005.

Eutrophisation très importante de la rivière avec développement massif d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries dans le barrage de Ribou le 30 août 2005 = 608 000 cellules par millilitre ;
- pic mesuré de toxines le 9 août 2005 = 4,3 microgrammes par litre.

Décision prise par la Ville de Cholet de ne pas ouvrir la baignade en 2005 en raison de la présence chronique d'algues toxiques (un suivi régulier des cyanobactéries a été cependant réalisé tout l'été dans les lacs du Verdon et de Ribou).

Saisine du Ministère de la Santé en vue d'obtenir une dérogation sur le paramètre matières oxydables pour la production d'eau potable ainsi que sur la mise en œuvre des périmètres de protection autour de la prise d'eau potable du barrage de Ribou (juillet 2005).

Achèvement au préalable de l'étude d'un plan de gestion destiné à améliorer la qualité de l'eau sur ce paramètre ainsi que sur le paramètre phosphore responsable de l'eutrophisation du barrage.

Lente progression du projet de restauration du tronçon recalibré de l'Escarprière à St Crespin sur Moine.

Actions réalisées par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise : travaux forestiers de restauration, enlèvements des embâcles ; plantations ; protection des berges ; restauration et entretien d'ouvrages ; lutte contre les ragondins.

Raccordement des effluents de La Tessoualle sur la station d'épuration de Cholet (juin 2005).

Gestion collective des prélèvements agricoles pour irrigation en aval des retenues Ribou-Verdon.

Débit minimum mesuré à Roussay en juillet 2005 : 33 l/s.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à St Crespin sur Moine	Nombre de jours en 2005
Vigilance	0,600	7
Restrictions	0,450	31
Interdiction	0,250	139

Deux pollutions ont été recensées sur le bassin versant :

- 29 juin 2005, mortalité piscicole due à un rejet polluant organique d'origine indéterminée dans la Moine à Cholet.

- 28 septembre 2005, rejet d'effluents viti-vinicoles dans la Moine à St Crespin sur Moine.

✓ Perspectives et priorités :

Finalisation, après avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, des procédures d'autorisation exceptionnelle d'utilisation de l'eau du Ribou pour la production d'eau potable et de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection.

Projet d'ouverture partielle des ouvrages entre le lac de Ribou et Cholet.

Restauration d'ouvrages (Moulin de Robat) ; poursuite de la lutte contre les ragondins.

Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation sur la Moine en amont des retenues de Ribou et du Verdon.

Raccordement des effluents de Mazières en Mauges sur la station d'épuration de Cholet (2006).

Optimisation du traitement de la station d'épuration de Maulévrier en période pluvieuse.

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Toutlemonde.

Poursuite des travaux d'assainissement à Yzernay (mise en séparatif progressive des réseaux et projet de construction d'une nouvelle station d'épuration).

Projet de raccordement des effluents de La Séguinière sur la station d'épuration de Cholet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 11,5 km (la totalité en Maine et Loire)
 Superficie du bassin versant : 46,7 km² (la totalité en Maine et Loire)
 Pente moyenne : 3,5 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :
 « pont D 212 » à Noëllet (CG 49) – Station n° 131470

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Noëllet [64]	Bonne (69)	Passable (57)	Mauvaise (26)	Bonne (76)	Bonne (63)	Passable (56)

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Michel et Chanveaux	Bonne (14/20)		Bonne (13,2)
Noëllet [64]	Très Bonne (17/20)	Bonne (14,7)	Bonne (14,7)

✓ **Débit :** Absence de station limnigraphique.

Une station de mesure existait de 1975 à 1982 à Noëllet : débit moyen annuel = 0,234 m³/s.

✓ **Commentaire général :**

Rivière recalibrée en 1991.

Lit et berges uniformes. Végétation de bordure absente à éparses sur l'amont.

En aval le lit est en train de se reconstituer et la végétation de bordure est souvent plus équilibrée.

Très forte potentialité salmonicole.

Problème de pollution diffuse d'origine agricole (élevages).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Faible activité de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur ce sous-bassin induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau

✓ Évènements significatifs de l'année :

Débit minimum mesuré sur la Nymphhe à Noëllet de juillet à septembre 2005 : 3 l/s.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	13
Interdiction	0,300	139

Une pollution a été recensée le 11 janvier 2005 : rejet d'eaux usées dans le ruisseau des Nymphes à Noëllet.

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre de manière coordonnée des actions du SAGE.

Signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 90 km dont 44 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 1310 km² dont 692 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,32 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « **Marcillé** » à **Chatelais** (limite départements 53 et 49) – (DDASS 53) – Station n° 131400
2. « **prise d'eau station** » à **Segré – St Aubin du Pavoil** – (DDASS 49)
3. « **pont D 216 – la Jaillette** » à **Andigné** (AELB – MEDD) - Station R.N.B. n° 132000
4. « **ancienne prise d'eau station** » au **Lion d'Angers** – (DDASS 49)

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chatelais [40]	1 : Mauvaise (26)	1 : Passable (42)	1 : Mauvaise (26)	1 : Mauvaise (35)	1 : Passable (40)	1 : non classé
Segré [42]	2 : Mauvaise	2 : Passable (56)	2 : Mauvaise (35)	2 : Passable (54)	2 : Bonne (71)	2 : Très Bonne (80)
Andigné [39]	3 : Passable (45)	3 : Passable (55)	3 : Mauvaise (25)	3 : Bonne (63)	3 : Passable (41)	3 : Bonne
Lion d'Angers [41]	4 : Très Mauvaise	4 : Passable (53)	4 : Mauvaise (34)	4 : Passable (54)	4 : Mauvaise (32)	4 : Bonne (79)

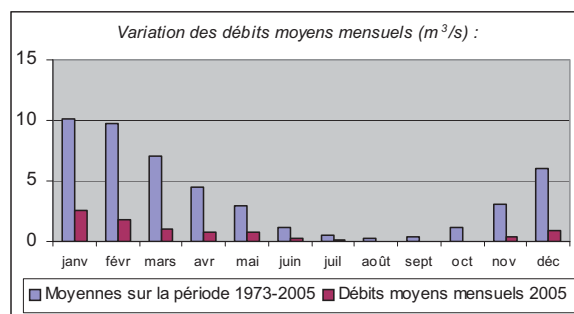
✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Andigné [39]		Passable (10,0)	Passable (21)

✓ **Débit :**

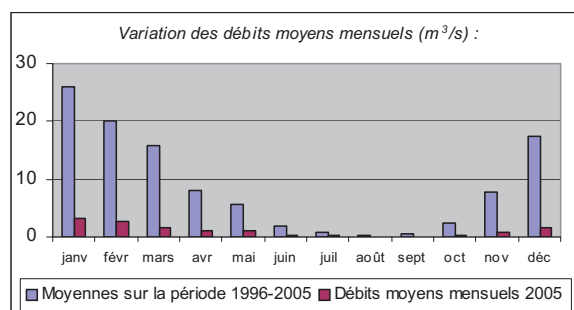
à **Chatelais** (Données : DIREN)

Module interannuel	3,920 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,001 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	2,540 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,720 m ³ /s



à **Segré** (Données : DIREN)

Module interannuel	8,920 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,024 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	3,290 m ³ /s
Débit moyen de l'année	1,050 m ³ /s

✓ **Commentaire général :**

Domaine public fluvial navigable à l'aval de Segré.

Lit et berges uniformes.

Végétation de bordure absente à éparses.

Tronçonnage du cours par 14 barrages dont 3 écluses en aval de Segré.

Profondeur 3 m (jusqu'à 4,5 m). De nombreux biefs eutrophisés.

✓ Usage de l'eau en Maine et Loire :

Existence d'une prise d'eau dans l'Oudon pour la production d'eau potable à Segré.
Forte pression de pêche.
Navigation de loisirs.

✓ Mesures réglementaires :

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Bassin classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).

Zone éligible à l'indemnité compensatoire de couverture des sols (obligation d'une couverture hivernale des sols dans le bassin de l'Oudon).

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003.

Les objectifs du SAGE au point nodal au Lion d'Angers sont les suivants :

- Nitrate < 40 milligrammes / litre
- Phosphore total < 0,5 milligrammes / litre
- Chlorophylle A total < 120 microgrammes / litre
- Pesticides totaux < 1 microgrammes / litre
- Débit d'Objectif d'Étiage : 0,1 m³/s

Les enjeux concernent :

- L'amélioration de la qualité de l'eau
- La gestion quantitative et la diminution du risque d'inondation
- La restauration et la préservation des richesses et potentialités du milieu naturel

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
L'Oudon depuis Craon (53) jusqu'à Segré	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates et morphologie (chenalisation)	Pesticides
L'Oudon depuis Segré jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Masse d'eau fortement modifiée Délai / actions supplémentaires nécessaires	Nitrates	Pesticides

✓ Évènements significatifs de l'année :

Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la prise d'eau dans l'Oudon à Segré (10 octobre 2005).
Mauvaise qualité de l'eau d'alimentation à Segré compte tenu de la dégradation importante de la qualité de la rivière et de l'insuffisance de la filière de traitement.

Saisine du Ministère de la santé en vue d'obtenir une dérogation pour l'utilisation de l'Oudon pour la production d'eau potable compte tenu du non respect, plus de 5 % du temps, des normes eau brute pour les paramètres nitrates et matières oxydables (novembre 2005). Ce dossier comporte un plan de gestion portant sur la reconquête de la qualité de l'eau pour ces deux paramètres mais aussi pour le paramètre phosphore, lequel est responsable de l'eutrophisation et par conséquent de l'enrichissement en matières oxydables.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	13
Interdiction	0,300	139

Une pollution par déversement d'hydrocarbures a été recensée dans l'Oudon le 28 novembre 2005 (chaudière de la salle communale du Lion d'Angers).

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre de manière coordonnée des actions du SAGE.

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant.

Aboutissement de la procédure de dérogation pour la prise d'eau de Segré sous réserve de l'obtention d'un avis favorable du Ministère de la Santé.

Modernisation de l'usine de production d'eau potable de Segré.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 280 km dont 44 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 8490 km² dont 293 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,1 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « pont D 26 » à Morannes (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°122100
2. « prise d'eau station » à Châteauneuf sur Sarthe – (DDASS 49)
3. « pont D 74 » à Cheffes sur Sarthe (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°123000

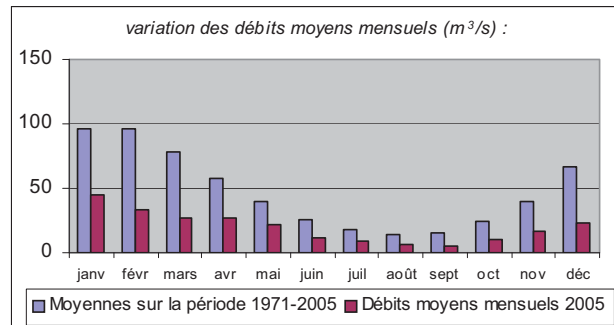
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Morannes [45]	1 : Passable (53)	1 : Passable (56)	1 : Passable (40)	1 : Bonne (69)	1 : Mauvaise (36)	1 : pas de mesure
Châteauneuf [43]	2 : Mauvaise	2 : Passable (52)	2 : Passable (40)	2 : Passable (59)	2 : Passable (52)	2 : Très Bonne (81)
Cheffes [44]	3 : Mauvaise (27)	3 : Passable (52)	3 : Mauvaise (39)	3 : Passable (58)	3 : Passable (55)	3 : Passable

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Morannes [45]		Passable (10,3)	Mauvaise (29,3)
Cheffes [44]		Mauvaise (8,9)	

✓ **Débit :** à Saint Denis d'Anjou

Module interannuel	47,7 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	5,52 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	44,7 m ³ /s
Débit moyen de l'année	19,5 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Rivière étagée par 4 barrages avec écluse en Maine et Loire.
 Berges parfois artificialisées mais végétation de bordure plutôt bien équilibrée.
 Domaine public fluvial navigable - chemin de halage.
 Largeur 70 m - profondeur 4 m en moyenne.
 Vastes prairies et champs d'inondation.
 Impact important des rejets de l'agglomération du Mans.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence de trois prises d'eau dans la Sarthe pour la production d'eau potable à Morannes, Châteauneuf sur Sarthe et Tiercé.

Très forte pression de pêche y compris amateurs aux engins. Secteurs ouverts à la pêche professionnelle.
 Navigation de loisirs.

Les prélèvements d'eau directs dans la Sarthe sont réglementés par des autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial. Ils ne sont généralement pas soumis à la « loi sur l'eau » étant donné le faible rapport entre le débit de prélèvement et le débit de référence de la Sarthe (QMNA5).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Sarthe jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Masse d'eau fortement modifiée Doute		Pesticides

✓ **Évènements significatifs de l'année :**

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection de la prise d'eau potable de Châteauneuf sur Sarthe (11 octobre 2005).

Fin des travaux et mise en service de la station d'épuration de Miré.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Beffes	Nombre de jours en 2005
Vigilance	9	35
Restrictions	6,400	77
Interdiction	4,500	0

✓ **Perspectives et priorités :**

Réflexion préalable au lancement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sarthe aval ».

Aboutissement de la procédure de DUP de la prise d'eau potable de Morannes.

Prise d'une décision concernant l'avenir de la prise d'eau potable de Tiercé.

Modernisation des usines de production d'eau potable de Morannes et de Châteauneuf sur Sarthe.

Travaux d'amélioration de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement de Tiercé.

Travaux d'assainissement à Soulaire et Bourg et Cheffes.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 136 km dont 13 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 2370 km² dont 474 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. « barrage des trois rivières » au Longeron (DDASS 49)
2. « aval retenue du Longeron » à St Aubin des Ormeaux (85) - (AELB – MEDD) - station R.N.B. n°140000

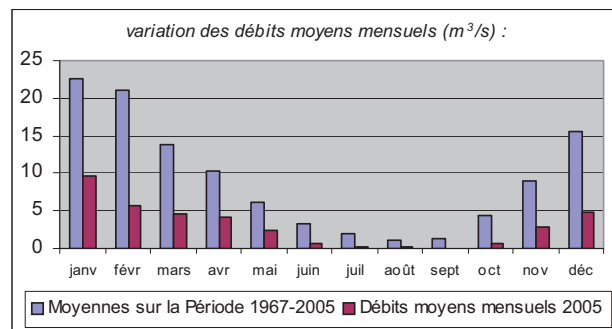
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Longeron [46]	1 : Mauvaise	1 : Passable (55)	1 : Passable (40)	1 : Bonne (60)	1 : Passable (57)	1 : Très Bonne (81)
St Aubin des Ormeaux [67]	2 : Passable (50)	2 : Passable (55)	2 : Mauvaise (39)	2 : Bonne (63)	2 : Passable (43)	2 : pas de mesure

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
St Aubin des Ormeaux [67]		Passable (9,4)	

✓ **Débit :** à Tiffauges

Module interannuel	9,200 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,103 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	9,740 m ³ /s
Débit moyen de l'année	3,000 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Seulement deux communes sont concernées par cette rivière en Maine et Loire.
 Lit et berges préservés et végétation de bordure équilibrée.
 Uniformisation par 10 chaussées d'anciens moulins et 1 retenue pour la production d'eau potable.
 Pollution agricole et domestique à l'amont.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une prise d'eau dans la Sèvre Nantaise pour la production d'eau potable au Longeron (SIAEP de la Région Ouest de Cholet).
 Pression de pêche moyenne.
 Irrigation : 6 déclarations de prélèvements d'eau directs dans la Sèvre Nantaise.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole : classement en zone à forte pression azotée par arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore).
 La charge azotée produite par les élevages dans ce bassin dépasse 140 kg d'azote par hectare potentiellement épandable.

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Sèvre Nantaise depuis Mallièvre jusqu'à sa confluence avec la Moine	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Macropolluants et Morphologie	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise le 25 février 2005.

Chiffrage du coût de la protection de la prise d'eau potable du Longeron en 2005.

Eutrophisation très importante de la rivière avec développement massif d'algues toxiques :

- pic mesuré en cyanobactéries dans le barrage du Longeron le 30 août 2005 : 170 000 cellules par millilitre ;
- traces mesurées de toxines d'algues le 20 septembre 2005 : 0,3 microgramme par litre.

Fin des travaux de la station d'épuration de Gesté.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Application des dispositions définies par le préfet de Vendée	Nombre de jours en 2005
Vigilance		41
Restrictions	0	
Interdiction	133	

✓ Perspectives et priorités :

Aboutissement de la procédure d'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau potable du Longeron.

Réalisation des études diagnostic et schéma directeur d'assainissement de la commune du Longeron.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 152 km dont 32 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 3396 km² dont 450 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 0,35 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

« pont D 205 » à Chacé – (AELB – MEDD) – station R.N.B n°102500

Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Chacé [47]	Passable (54)	Passable (56)	Mauvaise (35)	Bonne (65)	Passable (43)	<i>Pas de mesure</i>

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Chacé [47]		Passable (9,3)	
Artannes sur Thouet			Mauvaise (30,0)

✓ **Débit :**

Existence de stations limnimétriques au Moulin Couché et à Chacé (stations hydrométriques gérées par la DIREN Poitou-Charentes).

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges préservés.

Végétation de bordure équilibrée.

Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables.

Cours tronçonné par 10 barrages - largeur 50 m - profondeur 2 à 3 m.

Mauvais état des ouvrages et problèmes de manœuvres des barrages.

Rivière de mauvaise qualité dès son entrée dans le département (activités industrielles et urbaines du bassin amont).

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Forte pression de pêche.

✓ **Mesures réglementaires :**

Zone de répartition des eaux du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

✓ **Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :**

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
Le Thouet depuis la confluence de l'Argenton jusqu'à sa confluence avec la Loire	Doute		Pesticides et Hydrologie

✓ Évènements significatifs de l'année :

Lancement d'une nouvelle étude pour la réhabilitation de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil Bellay.

<i>Gestion de l'étiage 2005 :</i>	Seuil en m ³ /s à Moulin Couhé	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	13
Restrictions	0,600	64
Interdiction	0,200	77

Une pollution a été recensée le 3 février 2005 : rejet d'effluent d'élevage dans un fossé affluent du Douet à Distré.

✓ Perspectives et priorités :

Modernisation de la station d'épuration de la Durandière à Montreuil Bellay.

Projet d'extension de la station d'épuration de Presles à Montreuil Bellay.

Aménagement d'une passe à poissons au barrage de St Hilaire.

Mise en place d'une gestion collective concernant les prélèvements directs dans le Thouet.

✓ **Caractéristiques de la rivière :**

Longueur totale : 52 km dont 44 km en Maine et Loire
 Superficie du bassin versant : 410,3 km² dont 203 km² en Maine et Loire
 Pente moyenne : 1,3 ‰

✓ **Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :**

Localisation du point de surveillance (organisme chargé du suivi) :

« pont D 203 » au Bourg d'Iré (CG 49) – Station n°131500

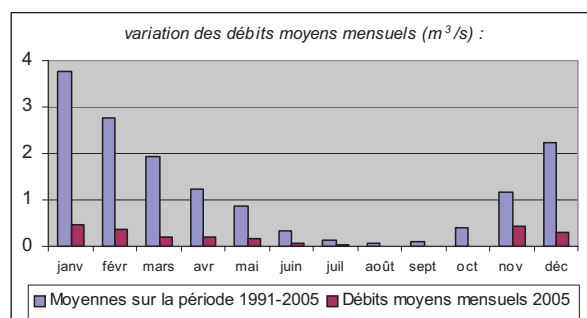
Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Bourg d'Iré [50]	Très Mauvaise (10)	Passable (44)	Passable (44)	Très Mauvaise (14)	Passable (41)	Non classé

✓ **Qualité hydrobiologique :**

Commune [repère cartographique]	IBGN (Invertébrés)	IBD (Diatomées)	IPR (Poissons)
Armaillé	Passable (11/20)		Mauvaise (27,3)
Bourg d'Iré [50]	Passable (12/20)		

✓ **Débit :** au Bourg d'Iré

Module interannuel	1,250 m ³ /s
Débit du mois le plus sec de l'année	0,012 m ³ /s
Débit du mois le plus humide de l'année	0,465 m ³ /s
Débit moyen de l'année	0,190 m ³ /s



Données : DIREN

✓ **Commentaire général :**

Lit et berges uniformes.

Rivière tronçonnée par 16 barrages.

Végétation de bordure absente à éparses.

✓ **Usage de l'eau en Maine et Loire :**

Existence d'une baignade dans l'Étang St Aubin à Pouancé.

Pression de pêche importante à Pouancé, faible ailleurs.

✓ **Mesures réglementaires :**

Arrêté interdépartemental réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par le préfet de Maine et Loire le 10 mai 2004.

Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole et Zone d'Actions Complémentaires (arrêté du 15 octobre 2001) et arrêté du 29 juillet 2002 (gestion des épandages et prise en compte du phosphore) concernant le bassin versant de l'Oudon.

Zone de répartition des eaux du bassin de l'Oudon (arrêté préfectoral du 16 novembre 1994).

Arrêté préfectoral de gestion des vannages (3 décembre 2003).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Oudon approuvé par arrêté préfectoral du 4 septembre 2003. Les objectifs adoptés sur le sous-bassin Verzée-Argos induisent :

- Un gain de 75 l/s en débit d'étiage
- Une amélioration significative de la qualité de l'eau (notamment pour les matières organiques et oxydables, l'azote, le phosphore et les pesticides)

✓ Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement à l'issue de l'état des lieux	Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état écologique en 2015	Altérations amenant à douter de l'atteinte du bon état écologique en 2015
La Verzée depuis Armaillé jusqu'à sa confluence avec l'Oudon	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Morphologie (cloisonnement)	

✓ Évènements significatifs de l'année :

Arrêté inter-préfectoral D3-2005 n° 385 du 20 juin 2005 d'autorisation de 10 sites de sur-stockages sur les bassins versants de l'Argos et de la Verzée.

Fin des travaux et mise en service de la nouvelle station d'épuration du Bourg d'Iré.

Début des travaux d'assainissement à Combrée suite aux études « diagnostic et schéma directeur d'assainissement ».

Poursuite des travaux d'assainissement à Pouancé.

Débit minimum mesuré au Bourg d'Iré en août et octobre 2005 : 1 l/s.

Gestion de l'étiage 2005 : application des mesures de vigilance, de restrictions ou d'interdiction de prélèvement du bassin versant de l'Oudon :

	Seuil en m ³ /s à Segré	Nombre de jours en 2005
Vigilance	1	7
Restrictions	0,600	13
Interdiction	0,300	139

Trois mortalités piscicoles ont été recensées :

- 24 août 2005, mortalité piscicole due à la rupture de débit dans la Verzée au Bourg d'Iré (non dilution du débit de la station d'épuration communale).
- 22 septembre 2005, mortalité piscicole dans la Verzée à Combrée (situation provoquée par les faibles débits et l'eutrophisation importante de la rivière).
- 05 octobre 2005, mortalité piscicole dans la Verzée au Bourg d'Iré (situation provoquée par les faibles débits et l'eutrophisation importante de la rivière).

✓ Perspectives et priorités :

Mise en œuvre de manière coordonnée des actions du SAGE.

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant.

Réalisation des sites de sur-stockages des bassins versants de l'Argos et de la Verzée.

Poursuite des travaux d'assainissement à Combrée.

LE SEQ-EAU : PRINCIPES GENERAUX

Pour évaluer la **qualité de l'eau** et savoir si elle est altérée, de nombreux paramètres sont mesurés. Le **SEQ-eau** introduit la notion d'**altération** de la qualité de l'eau comme regroupement de paramètres de même nature ou de même effet.

Le **SEQ-Eau** fournit des évaluations concernant :

↳ la **qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part,**
 ↳ et l'**incidence de cette qualité ainsi évaluée sur la biologie et les usages de l'eau d'autre part.**

La qualité de l'eau

Pour chaque altération, la qualité est mesurée par un indice variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de très mauvaise qualité). Enfin, pour des facilités cartographiques, l'indice de qualité est découpé en **5 classes de qualité**.

Les Altérations

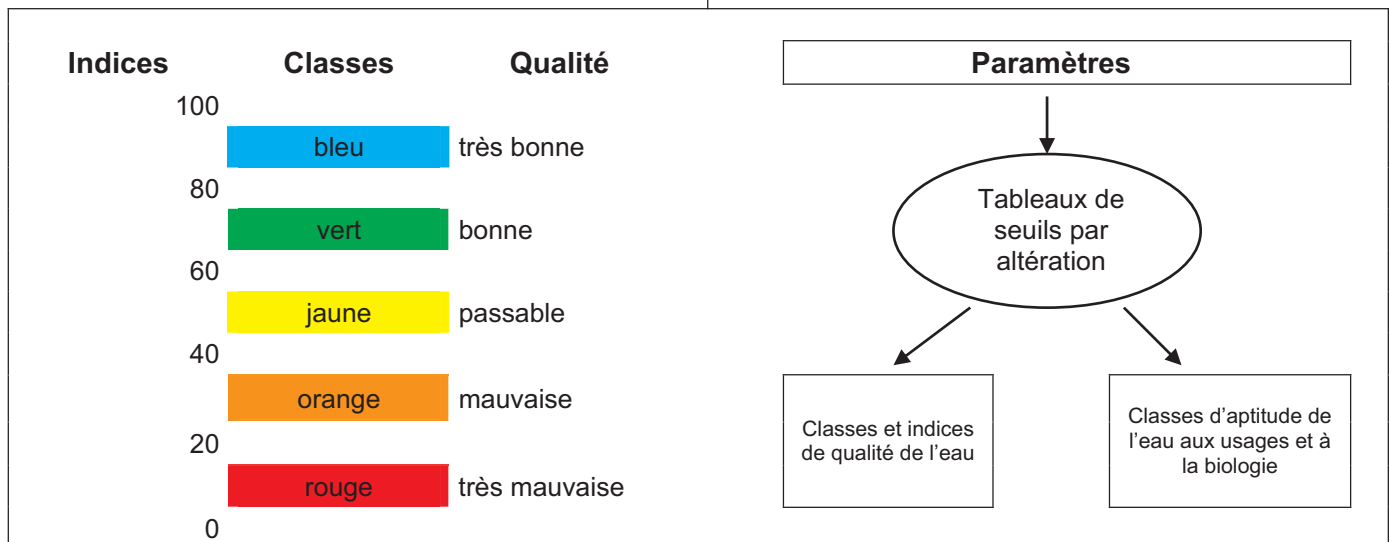
Matières Organiques et Oxydables déterminée à partir de huit paramètres, cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière.

Matières azotées hors nitrates déterminée à partir de trois paramètres, cette altération caractérise la présence de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons.

Nitrates cette altération présente la teneur en nitrates, qui sont à la fois des nutriments pour les végétaux et des éléments indésirables pour la fabrication d'eau potable.

Matières phosphorées cette altération est déterminée à partir de la mesure du phosphore, principal facteur influant sur le développement excessif d'algues microscopiques (eutrophisation).

Phytoplancton cette altération illustre le développement de micro-algues en suspension dans l'eau.



La classe "bleu" de référence, permet la production d'eau potable après une simple désinfection et la pratique de loisirs et sports aquatiques.

Lorsque la qualité est mauvaise (classe "rouge"), cela signifie qu'au moins l'un de ces deux usages est rendu impossible et/ou que les potentialités biologiques de l'eau sont très mauvaises.

LA QUALITE METAUX

La qualité métaux sur bryophytes est mesurée. Elle est basée sur la forte capacité des mousses aquatiques à accumuler les micro-polluants métalliques.

LA QUALITE HYDROBIOLOGIQUE

La qualité biologique est également mesurée. Elle est estimée à partir des indices suivants :

IBGN : l'"Indice Biologique Global Normalisé" est estimé à partir du dénombrement des peuplements de macro-invertébrés benthiques. Les peuplements reflètent les modifications de la qualité de l'eau mais également la qualité de l'habitat. L'IBGN est donc un indice synthétisant l'ensemble des facteurs écologiques influençant le milieu.

IBD : l'"Indice Biologique Diatomées" est basé sur l'analyse du peuplement de diatomées (algues brunes microscopiques). Ces algues sont sensibles aux polluants, peu sensibles aux facteurs étrangers à la pollution tel que le type de substrat et possèdent une capacité d'intégration des facteurs environnementaux à moyen terme.

IPR : l'"Indice Poissons Rivière" est calculé à partir de l'échantillonnage du peuplement piscicole par pêche électrique. Les poissons étant d'excellents intégrateurs de l'état des cours d'eau, cet indice permet de mettre en évidence les différentes sources de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats (pollution, travaux hydrauliques, etc...).

La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau, transposée le 21 avril 2004 en droit français, tout en confortant la politique de l'eau déjà mise en place en France, présente deux aspects novateurs : l'obligation de résultat quant au bon état de nos milieux aquatiques et une participation plus importante du public à l'élaboration des politiques de l'eau.

La DCE fixe l'objectif pour 2015 que toutes les eaux européennes aient atteint un bon état écologique. Dans notre bassin Loire-Bretagne la moitié des rivières et des nappes souterraines ne pourront pas être considérées en bon état écologique en 2015 si les politiques actuelles ne se durcissent pas. Le bon état écologique correspond à un milieu où les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés et où tous les usages peuvent encore être possibles.

Que prévoit la DCE pour que ces milieux dégradés puissent atteindre le bon état écologique en 2015 ? En 2004, un état des lieux de tous les milieux aquatiques a été réalisé, jugeant du risque que la masse d'eau n'atteigne pas les objectifs de la directive en 2015. Ce risque est évalué en trois classes : « respect probable des objectifs », « doute » ou « nécessité de mettre en œuvre des actions complémentaires et/ou de prévoir des délais supplémentaires ». A partir de cet état des lieux, des enjeux localisés sont énoncés (par exemple réduire la présence des nitrates dans les rivières, restaurer l'état naturel de certains cours d'eau). Un programme de mesures par sous-bassins versants devant aboutir avant fin 2009 à un plan de gestion est en cours d'élaboration. Le but est d'imposer des mesures supplémentaires par rapport à la situation actuelle afin d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.

L'année 2005 a permis d'une part de consolider l'état des lieux et lancer la révision du SDAGE et, d'autre part, de mener la consultation du public.

Cette dernière a recueilli 21 000 avis dont 772 émanant du département de Maine et Loire. Elle révèle une adhésion forte aux enjeux proposés (avec en tête 95% d'adhésion pour la reconquête de la qualité de l'eau et la protection de la Santé). Le détail et l'analyse de cette première consultation sont consultables sur le site internet de l'agence (www.eau-loire-bretagne.fr). La poursuite de l'état des lieux conduira prochainement à la caractérisation de l'ensemble des cours d'eau et en 2007 à la production de programmes de mesures nécessaires pour atteindre le bon état écologique.

Concomitamment, deux textes du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable ont permis de préciser :

- La typologie nationale des masses d'eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition et eaux côtières) – circulaire du 29 avril 2005.
- La définition du « bon état » des eaux et la constitution des nouveaux référentiels et des modalités d'évaluation de l'état des eaux douces de surface (cours d'eau et plans d'eau) - circulaire du 28 juillet 2005.

La gestion des étiages

Le Maine et Loire possède plus de 5 000 km de cours d'eau. Certains d'entre eux sont peu sensibles aux périodes de sécheresse, mais la majorité connaît de sérieux étiages.

C'est la raison pour laquelle, dès 1998, un dispositif a été mis en place dans le département pour protéger les milieux aquatiques en répartissant au mieux la ressource en eau entre les différents usages : agriculture, tourisme, pêche, industrie...

Pour 19 rivières, trois seuils ont été fixés dans un arrêté de portée générale (arrêté cadre n°2005-392 bis du 17 mai 2005) pour la gestion de l'étiage 2005 :

- un seuil de vigilance : en dessous duquel tous les usagers sont invités à limiter leurs prélèvements.

- un seuil de restrictions : en dessous duquel les premières mesures de limitation sont prises. Il s'agit de réduire de façon significative les prélèvements de façon à éviter ou retarder la mise en place des mesures d'interdiction totale. Dans ce cas, les prélèvements dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau, sont interdits de 11 heures à 20 heures.

- un seuil d'interdiction : en dessous duquel tous les prélèvements (sauf ceux destinés à l'alimentation humaine) dans les cours d'eau, leurs affluents, leurs nappes alluviales ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par les cours d'eau, sont interdits.

Les débits des rivières sont vérifiés en des points bien précis. Leur emplacement est précisé dans l'arrêté cadre.

Pendant la période de sécheresse, lorsque les seuils sont franchis sur une ou plusieurs rivières, des arrêtés sont pris (arrêtés particuliers). Ils peuvent être hebdomadaires.

Glossaire

✓ Hydrologie

- *Module de l'année* : débit moyen du cours d'eau calculé sur une année.
- *Module interannuel* : débit moyen sur plusieurs années, au moins 10 ans.
- *QMNA5* : débit moyen mensuel minimal annuel de période de retour 5 ans.
- *Clapet* : ouvrage hydraulique sur un cours d'eau destiné à assurer une régulation de la ligne d'eau, en particulier en période d'étiage.
- *Étiage* : niveau de l'eau le plus bas de l'année d'un cours d'eau.
- *Boire* : annexe hydraulique du cours d'eau (généralement correspondant à un ancien bras fonctionnel avant l'endiguement du lit). Le contour de ces milieux aquatiques est souvent imprécis du fait de l'extension et de la faible pente de leurs rives.

✓ Assainissement

- *D.C.O.* : Demande Chimique en Oxygène, unité de mesure pour quantifier les besoins en oxygène du milieu pour assurer l'oxydation de la matière organique présente dans le milieu.
- *Assainissement non collectif* : dispositif d'épuration lorsqu'il n'existe pas de réseau de tout à l'égout.
- *Zonage d'assainissement* : étude destinée à cartographier dans une commune les secteurs assainis de manière collective (tout à l'égout) ou non collective.
- *Déphosphatation* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en phosphore rejetée dans le milieu naturel.
- *Dénitrification* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en azote rejetée dans le milieu naturel.
- *Objectif de réduction des flux de substances polluantes* : détermination, à l'échelle d'une collectivité (agglomération), des quantités de pollution à éliminer par épuration avant rejet dans le milieu naturel en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Schéma directeur d'assainissement* : identification des travaux à réaliser tant en matière de réseau de collecte que de station d'épuration, en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Étude diagnostic d'assainissement* : étude destinée à apprécier l'efficacité d'un réseau d'assainissement et de sa station d'épuration pour assurer la collecte et l'élimination de la pollution.

✓ Eutrophisation

Phénomène d'évolution anormale de la qualité des eaux induit par l'enrichissement en matières organiques et nutritives. Cette situation est le résultat d'un apport dans le milieu d'éléments fertilisants (azote et phosphore), du ralentissement des écoulements et d'une surexposition à la lumière. Elle se traduit le plus souvent par un développement anarchique d'algues vertes ou toxiques (cyanobactéries) et un déficit en oxygène.

✓ Micropolluants & Macropolluants

- *Micropolluants* : produit actif minéral ou organique susceptible d'avoir une action toxique à des concentrations infimes (de l'ordre du microgramme / litre ou moins) : pesticides, antibiotiques, désinfectants, métabolites détergent,...
- *Macropolluants* : ensemble de substances (matières oxydables, azote, phosphore,...) dont la toxicité ne s'exerce dans l'eau qu'à partir d'une concentration relativement élevée (de l'ordre du milligramme / litre).

Liste des abréviations

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

AEP : Alimentation en Eau Potable

CG : Conseil Général

CRE : Contrat pour la Restauration et l'Entretien

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DDE44/AMN : Direction Départementale de l'Équipement de la Loire-Atlantique / Arrondissement Maritime et de Navigation

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

IBD : Indice Biologique Diatomées

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé

IPR : Indice Poisson Rivière

MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

MISE : Mission Inter-Services de l'Eau

RNB : Réseau National de Bassin

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration

SDPE : Service Départemental de Police de l'Eau

SEMA : Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Coordonnées des acteurs du réseau :

CONSEIL GÉNÉRAL DU MAINE ET LOIRE

SATESE – 18 boulevard Lavoisier – BP 20943 – 49009 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 22 68 45
E-mail : g.ferjoux@cg49.fr
Site internet : <http://www.cg49.fr>

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Délégation Anjou Maine – 17 rue Jean Grémillon – 72021 Le Mans Cedex 2
Téléphone : 02 43 86 96 18
E-mail : maud.courcelaud@eau-loire-bretagne.fr
Site internet : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA LOIRE

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques – 12 rue Menou – 44035 Nantes Cedex
Téléphone : 02 40 99 58 57
E-mail : christian.royer@pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr
Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service Santé Environnement – 26 ter rue de Brissac – 49047 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 25 76 31
E-mail : dd49-sante-environnement@sante.gouv.fr
Site internet : <http://www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE POLICE DE L'EAU

DDAF 49 – Cité Administrative - 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 79 67 80
E-mail : sdpe.ddaf49@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://www.ecologie.gouv.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE –

ARRONDISSEMENT MARITIME ET DE NAVIGATION – Service de police de l'eau sur la Loire
Cellule Qualité des Eaux – 10 bd Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 Nantes Cedex 01
Téléphone : 02 40 71 02 25
E-mail : cqe.amn.dde-loire-atlantique@equipement.gouv.fr
Site internet : <http://www.loire-atlantique.equipement.gouv.fr>

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PECHE

Brigade de Maine et Loire - 3^{ème} étage - 14 allée du Haras – 49100 Angers
Téléphone : 02 41 39 85 31
E-mail : bd49@csp.ecologie.gouv.fr
Site internet : <http://www.csp.ecologie.gouv.fr>

FÉDÉRATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

2^{ème} étage - 14 allée du Haras – 49100 Angers
Téléphone : 02 41 87 57 09
E-mail : fede.peche.49@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.fedepeche49.fr>

Ce document doit être référencé :

Anonyme, 2006. Rivières du département, qualité 2005 : Constats et perspectives.
Préfecture de Maine et Loire – Conseil Général de Maine et Loire, 76 pages.

Les acteurs du réseau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Maine et Loire



Direction Régionale de l'Environnement
PAYS-DE-LA-LOIRE



FÉDÉRATION DE PÊCHE



Conseil Supérieur de la Pêche
Protection des milieux aquatiques

Document consultable sur les sites :

www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

www.cg49.fr

www.pays-de-la-loire.sante.gouv.fr